



RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DU SMBL 2023



SOMMAIRE

I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES	4
1.1. COMPETENCES - TERRITOIRE.....	4
1.1.1. <i>Composition</i>	4
1.1.2. <i>Compétences</i>	4
1.1.3. <i>Périmètre d'intervention</i>	5
1.2. ORGANISATION - FONCTIONNEMENT.....	7
1.2.1. <i>Composition du Comité Syndical et du Bureau</i>	7
1.2.2. <i>Fonctionnement général</i>	7
1.2.3. <i>Ressources – moyens financiers</i>	7
II. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	8
2.1 STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	8
2.2. CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	15
2.3. CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	15
2.4. STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2023.....	16
2.5. PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS.....	17
III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2023	20
IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES	22
4.1. SECTEUR AMONT DE MAREUIL : CT EAU LAY AMONT.....	22
4.1.1. <i>Rappel du programme d'actions prévu pour 2023</i>	22
4.1.2. <i>Localisation générale des actions réalisées en 2023</i>	23
4.1.3. <i>Détail des dépenses</i>	23
<i>Financement des actions</i>	25
4.2. SECTEUR AVAL DE MAREUIL = CTMA LAY AVAL.....	25
4.2.1. <i>Rappels préalables</i>	25
➤ <i>SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT CT'EAU</i>	25
➤ <i>LE TERRITOIRE</i>	26
4.2.2. <i>Bilan des actions durant la 2^{ème} année de transition 2023</i>	27
4.2.3. <i>Bilan financier année 2023</i>	28
4.2.4. <i>Bilan des aides année 2023</i>	28
V. BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION	29
5.1. LISTE DES ACTIONS MENEES OU EN COURS DE REALISATION EN 2023.....	29
5.2. BILAN FINANCIER 2023.....	34
5.3. LOCALISATION DES ACTIONS.....	35
VI. BILAN DES ACTIVITES DE LA CLE DU SAGE DU LAY	38
6.1. RAPPELS DU TERRITOIRE DU SAGE.....	38
6.2. ENJEUX IDENTIFIES DANS LE SAGE.....	39
6.3. CONSTITUTION DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2023.....	39
6.4. REUNIONS DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2023.....	39
6.5. ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION EN 2023.....	40
6.6. VERS UN NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL DU LAY AVAL 2024-2026.....	41
VII. BUDGET ANNEXE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	43
7.1. FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE.....	43
7.2. STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	43
7.2.1. <i>Section de FONCTIONNEMENT</i>	44
7.2.2. <i>Section d'INVESTISSEMENT</i>	45

VIII.	RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE	46
8.1.	LES DECISIONS DES COMITES SYNDICAUX.....	46
8.1.1.	COMITE SYNDICAL DU 24 FÉVRIER 2023	46
8.1.2.	COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023	46
8.1.3.	COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2023.....	47
8.1.4.	COMITE SYNDICAL 15 SEPTEMBRE 2023.....	47
8.1.5.	COMITE SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2023	48
8.2.	LES DECISIONS DU BUREAUX	48
8.2.1.	BUREAU DU 22 FÉVRIER 2023	48
8.2.2.	BUREAU DU 19 AVRIL 2023.....	48
8.2.3.	BUREAU DU 31 MAI 2023.....	48
8.2.4.	BUREAU DU 11 OCTOBRE 2023.....	48

I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL), dans sa configuration actuelle, résulte du regroupement, au 1^{er} janvier 2020, de deux syndicats mixtes historiques du bassin du Lay :

- Le Syndicat Mixte Marais Poitevin Bassin du Lay (SMMPBL),
- Le Syndicat mixte pour l'Entretien et la Restauration des cours d'eau du bassin versant amont du Lay (SYNERVAL).

Le SMMPBL, pour la partie aval du Bassin du Lay :

Créé à l'origine en 1981 par le Département de la Vendée, le SMMPBL a progressivement muté. Ses statuts ont été modifiés en 2019 pour qu'ils deviennent, début 2020, ceux de l'actuel SMBL.

Le SYNERVAL, pour la partie amont du Bassin du Lay :

Créé en mai 1985, sous le nom de Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Smagne (SMABS) avec 10 communes membres sur la partie amont de la Smagne, le SYNERVAL comptait, fin 2019, six Communautés de Communes membres : Sud Vendée Littoral, le Pays de Chantonnay, le Pays de Fontenay-Vendée, le Pays des Herbiers, le Pays de Pouzauges, le Pays de Saint Fulgent - les Essarts.

Sa mission comportait principalement des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau et des opérations sur les ouvrages hydrauliques appartenant aux collectivités du territoire, dans le cadre de Contrat Territoriaux conclus avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Vendée.

Au 1^{er} janvier 2020, le SYNERVAL a adhéré au SMBL et a été de fait dissous.

1.1. Compétences - Territoire

1.1.1. Composition

Depuis sa création, le SMBL, en vertu de ses statuts, a pour objet dans le périmètre défini ci-après : **« la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration, d'entretien et de suivi ultérieur d'aménagement de cours d'eau intégrant le bassin versant amont du Lay en amont de Mareuil sur Lay, de leurs ouvrages hydrauliques, ainsi que des études s'y rapportant ».**

Au 1^{er} janvier 2022, sont adhérentes au SMBL, les 8 Communautés de Communes suivantes :

- **La communauté de communes Vendée Grand Littoral,**
- **La communauté de communes Sud Vendée Littoral,**
- **la communauté de communes du Pays de Chantonnay,**
- **La communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée,**
- **la communauté de communes du Pays des Herbiers,**
- **La communauté de communes du Pays de Pouzauges,**
- **la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - les Essarts,**
- **la communauté de communes du Pays de la Chataigneraie.**

1.1.2. Compétences

Le syndicat exerce pour ses membres :

- la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement
- d'autres missions ne relevant pas de la GEMAPI, prévues aux items 3° et 12° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement.

Il peut entreprendre l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant son champ de compétence, en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Compétences obligatoires exercées pour l'ensemble des membres, dans un tronc commun :

- **1°** - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- **2°** - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- **5°a)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre les inondations fluviales,
- **8°** - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; à l'exception de la lutte contre les espèces animales envahissantes,
- **12°** - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Dans ce cadre de l'item 12°, le Syndicat mixte a pour mission d'animer la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du LAY et d'être le support logistique et institutionnel pour assurer sa mise en œuvre et sa révision sous la responsabilité de la CLE.

Également dans le cadre de l'item 12, le Syndicat mixte peut informer, renseigner et sensibiliser le public sur la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Compétences à la carte (au choix des membres) :

Les membres qui en expriment le choix peuvent adhérer selon les modalités décrites à l'article « Procédure de transfert des compétences à la carte », à une ou plusieurs des compétences à la carte, visées ci-dessous :

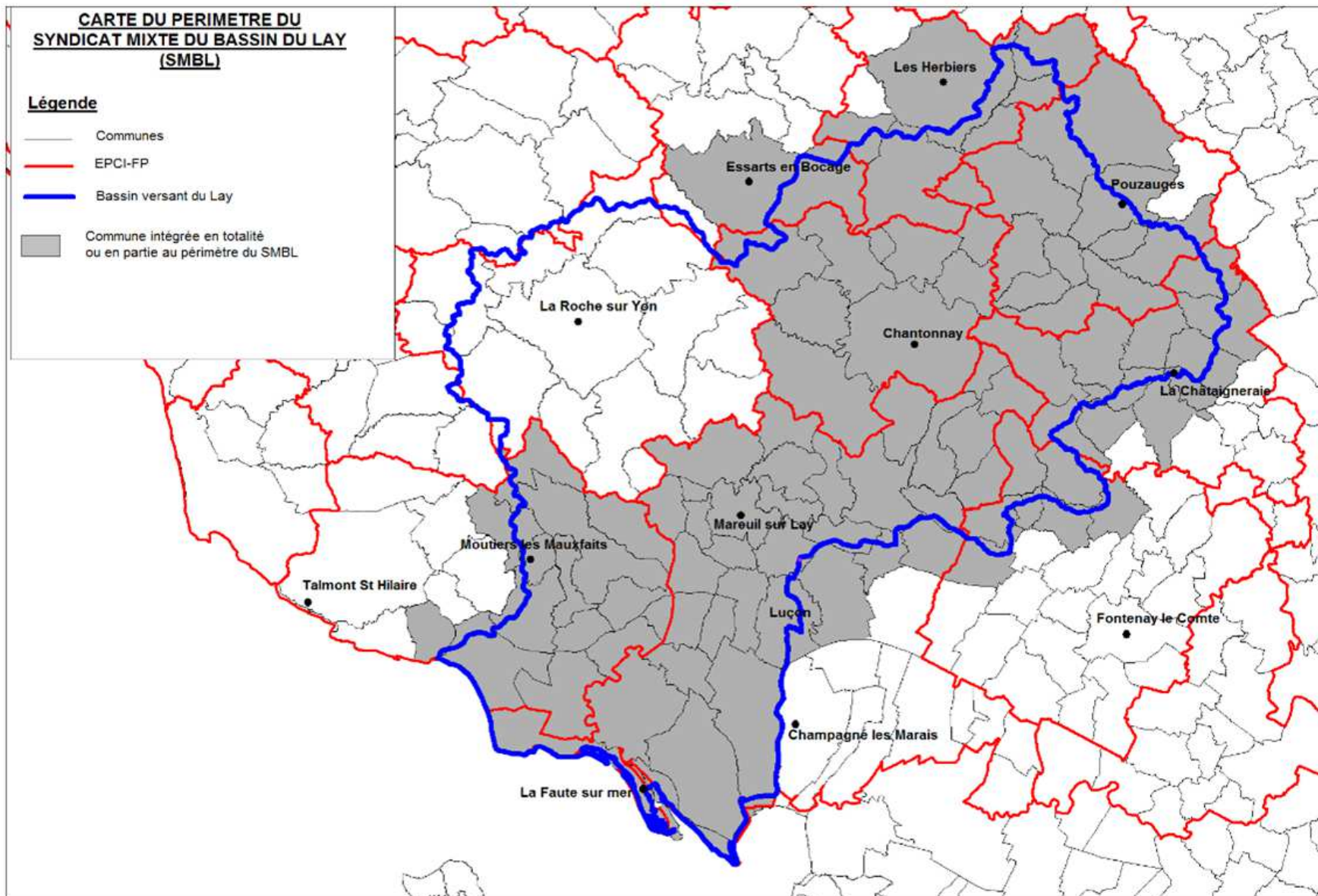
- **5°b)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre la mer.
- **3°** - L'approvisionnement en eau.

Dans le cadre de l'item 3°, compétence partagée du L 211-7 relative à la distribution d'eau, le Syndicat Mixte a pour mission de porter les études et travaux relatifs à la construction de retenues de substitution destinées à la régulation des aquifères par réduction des prélèvements estivaux par l'irrigation.

1.1.3. Périmètre d'intervention

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres, pour les parties de leur territoire comprises dans le périmètre hydrographique cohérent du bassin versant du Lay, exception faite des lacs ou plans d'eau dont l'objet premier est l'alimentation en eau potable, les activités de loisirs ou nautiques.

La carte ci-après permet de distinguer les limites du périmètre d'intervention du SMBL.



Périmètre du SMBL

1.2. Organisation - fonctionnement

1.2.1. Composition du Comité Syndical et du Bureau

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical, assemblée délibérante du Syndicat, composée de délégués titulaires et suppléants élus par l'organe délibérant de chaque membre du Syndicat.

Le nombre des sièges des membres au Comité Syndical est déterminé en fonction de sa superficie dans le bassin versant hydrographique du Lay et en fonction de son linéaire de côtes dans le périmètre du Syndicat, comme suit :

EPCI-FP MEMBRES DU SMBL	NOMBRE DE DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PAYS DE CHANTONNAY	4	4
PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	3	3
PAYS DE FONTENAY – VENDEE	2	2
PAYS DES HERBIERS	3	3
PAYS DE POUZAUGES	3	3
PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	2	2
SUD VENDEE LITTORAL	12	12
VENDEE GRAND LITTORAL	6	6
TOTAL	35	35

Le Syndicat est également administré par un bureau composé de 15 membres dont le président et les vice-présidents. Le Comité Syndical a délégué une partie de ses attributions au bureau.

1.2.2. Fonctionnement général

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay est un Syndicat Mixte dit « fermé » ; c'est-à-dire composé d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par opposition aux syndicats mixtes « ouverts » associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public. A ce titre, il est directement régi par les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les Syndicats Mixtes ne sont pas des EPCI (EPCI : Syndicats de Communes, Communautés de Communes, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et métropoles), même s'ils constituent une forme de coopération locale.

Toutefois, par renvoi des articles propres aux Syndicats mixtes fermés, ils fonctionnent selon un panachage de dispositions communes aux EPCI en général et aux Syndicats de communes en particulier, sous réserve de quelques dispositions particulières propres aux syndicats mixtes.

Concernant leurs dispositions financières, les syndicats mixtes doivent majoritairement se référer, par renvoi, à celles des Communes.

1.2.3. Ressources – moyens financiers

Les ressources financières sont celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT et reposent principalement sur :

- **Les contributions des membres** associés, calculées selon les clés de répartition statutaires,
- **Les subventions**, principalement celles de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département et de la Région.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Structure du compte administratif 2023

Les comptes 2023 ont été arrêtés comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL SECTION	-1 878 129,31	2 523 803,18	-4 183 341,95	3 839 853,71
Résultat de l'année		645 673,87		-343 488,24
002 Excédent de fonctionnement reporté		1 419 638,67		
001 Excédent d'investissement reporté				526 828,61
Restes à réaliser			-871 705,25	631 779,13
RESULTAT CUMULÉ		2 065 312,54	-	56 585, 75

Les Restes à réaliser

Les restes à réaliser constatés fin 2023 sont les suivants :

Dépenses d'investissement

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2022 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2022 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2022	RESTES A REALISER PROPOSES 2023
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	Art. - 2031 Frais d'études	Fon. - 02 Administration générale	GEMA	AH02 - Construction du Siège social du SMBL (73 777,12 €)	113 040,00	39 262,88	73 777,12	73 777,12
			PIF					
			PIM					
		Fon. - 831 Aménagement des eaux	GEMA	Bilan et évaluation CTMA Basse Vallée du Lay 2018-2021 et élaboration nouveau programme (serama) (17 532 €)	417 659,03	300 135,01	117 524,02	53 738,56
			PIF	Accord cadre MOE confortement et trx digues - Sub 1 (SICAA) (7548 €)				
			PIM	Géotechnique digues Baie de l'Aiguillon (FONDOUEST) (16 272,26 €)				
Convention de contrôle Baie de l'Aiguillon (QUALICONSULT) (3 482,30 €)								
	Etude de variante Baie de l'Aiguillon (SCE) (8 904 €)							
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	Art. - 2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et éto	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	Convention avec La Tranche (10 814 €)	13 200,00	-	13 200,00	10 814,00
CH. 21 Immobilisations corporelles	Art. - 2111 Terrains nus	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	Achat terrain La Tranche CD85 + Frais notaire (732 €)	81 888,20	20 211,88	61 676,32	732,00
	Art. - 21752 Installations de voirie	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	MOE digues la Tranche (ISL) (79 965 €)	224 060,92	28 291,80	195 769,12	79 965,00
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	Art. - 4581 Opérations pour compte de tiers	Fon. - 01 Opérations non ventilables	GEMA	Travaux de restauration morphologique Lot4 / SODAF (8 962,17 €)	149 800,00	139 449,85	10 350,15	8 962,27
TOTAL								227 988,95

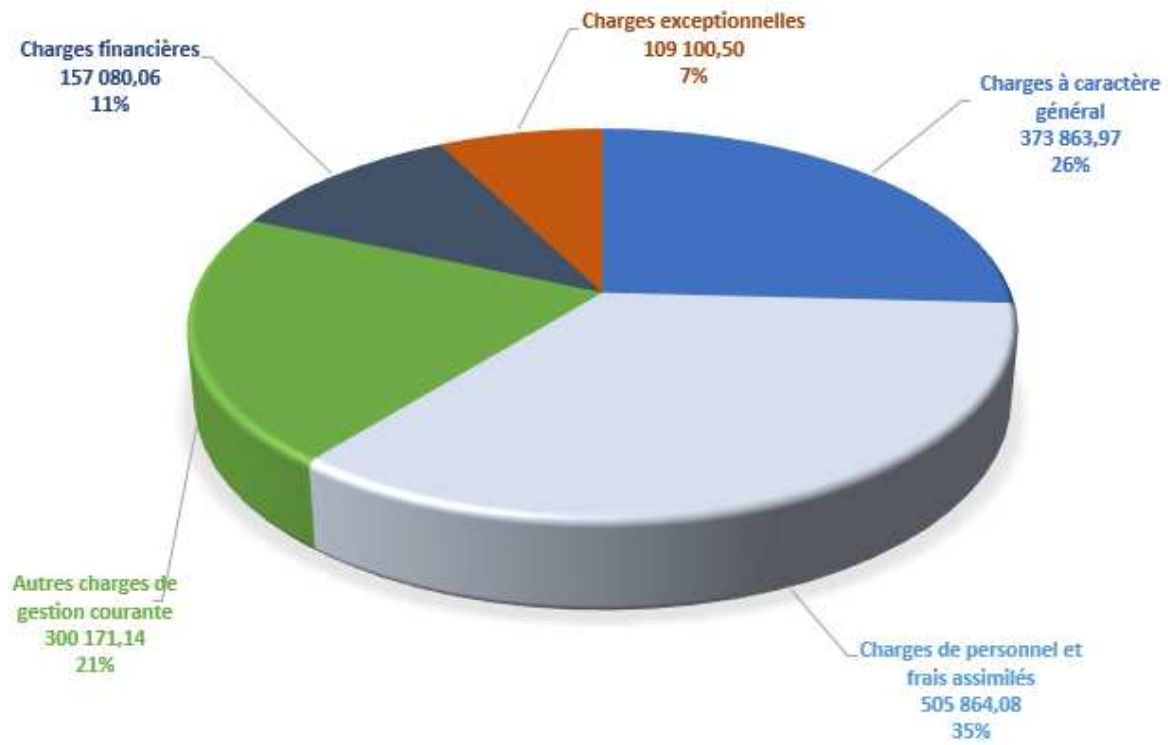
Recettes d'investissement

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2022 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2022 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2022	RESTES A REALISER PROPOSES 2023
CH. 13 Subventions d'investissement	Art. - 1311 État et établissements nationaux	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	Action Muret Merlon - l'Aiguillon (453 183,16 €)	1 569 720,00	1 114 408,84	455 311,16	453 183,16
	Art. - 1313 Départements	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	Action Muret Merlon - l'Aiguillon (92 473,50 €)	691 965,04	487 423,50	204 541,54	92 473,50
	Art. - 1322 Régions	Fon. - 833 Préservation du milieu naturel	GEMA	Travaux de restauration morphologique (7 500 €)	7 500,00		7 500,00	7 500,00
	Art. - 1323 Départements	Fon. - 833 Préservation du milieu naturel	GEMA	Travaux de restauration morphologique (6 750 €)	18 730,00	2 200,00	16 530,00	6 750,00
	Art. - 1326 Autres établissements publics locaux	Fon. - 833 Préservation du milieu naturel	GEMA	Travaux de restauration morphologique (21 300 €)	55 450,00	15 840,00	39 610,00	21 300,00
TOTAL								581 206,66

Section de FONCTIONNEMENT

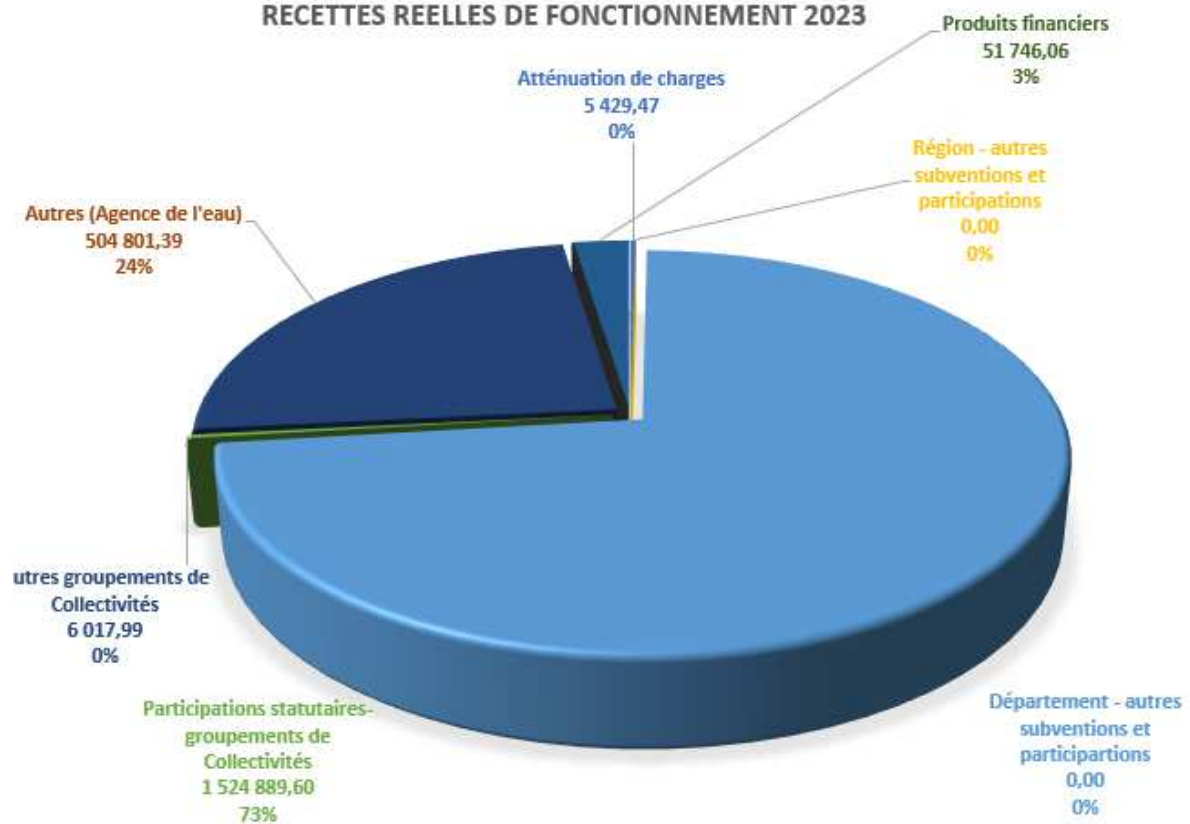
Chapitre Article/fonction	Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submersion marine	Réalisations BP 2023
011	Charges à caractère général	8 628,20	174 494,17	190 741,60	373 863,97
	dont contrat de prestation de service avec des entrepr	0,00	43 749,54	82 463,73	126 213,27
	dont Entretien de voies et réseaux	0,00	48 098,64	51 038,51	99 137,15
	dont Etudes et recherches	1 860,13	12 779,21	13 505,87	28 145,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 492,06	242 174,80	141 197,22	505 864,08
65	Autres charges de gestion courante	17,18	292 350,87	7 803,09	300 171,14
66	Charges financières	0,00	12 055,97	145 024,09	157 080,06
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	109 100,50	109 100,50
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.	131 137,44	721 075,81	593 866,50	1 446 079,75
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 239,87	83 272,89	310 536,80	432 049,56
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	38 239,87	83 272,89	310 536,80	432 049,56
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.	169 377,31	804 348,70	904 403,30	1 878 129,31
013	Atténuation de charges	1 179,65	2 469,72	1 780,10	5 429,47
74	Dotations, subventions et participations	391 204,57	869 529,30	896 332,80	2 157 066,67
74 71	Etat	0,00	0,00	0,00	0,00
74 72	Région - autres subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
74 738	Département - autres subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
74 751	Participations statutaires- groupements de Collectivités	9 889,60	625 000,00	890 000,00	1 524 889,60
74 758	Autres groupements de Collectivités	6 017,99	0,00	0,00	6 017,99
74 78	Autres (Agence de l'eau)	317 796,98	187 004,41	0,00	504 801,39
748	Autres subventions et participations (asso de ma	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,40	0,91	0,49	1,80
76	Produits financiers	0,00	0,30	14,82	15,12
76	Produits financiers	0,00	4 309,99	47 436,07	51 746,06
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.	392 384,62	876 310,22	945 564,28	2 214 259,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 044,47	20 444,53	266 055,06	309 544,06
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	23 044,47	20 444,53	266 055,06	309 544,06
	TOTAL DES RECETTES DE FONCT.	415 429,09	896 754,75	1 211 619,34	2 523 803,18
	SOLDE D'EXECUTION - EXERCICE 2022	246 051,78	92 406,05	307 216,04	645 673,87
	RESULTAT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	246 051,78	92 406,05	307 216,04	645 673,87

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023



Sur un montant de dépenses réelles de fonctionnement 1 446 079,75 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

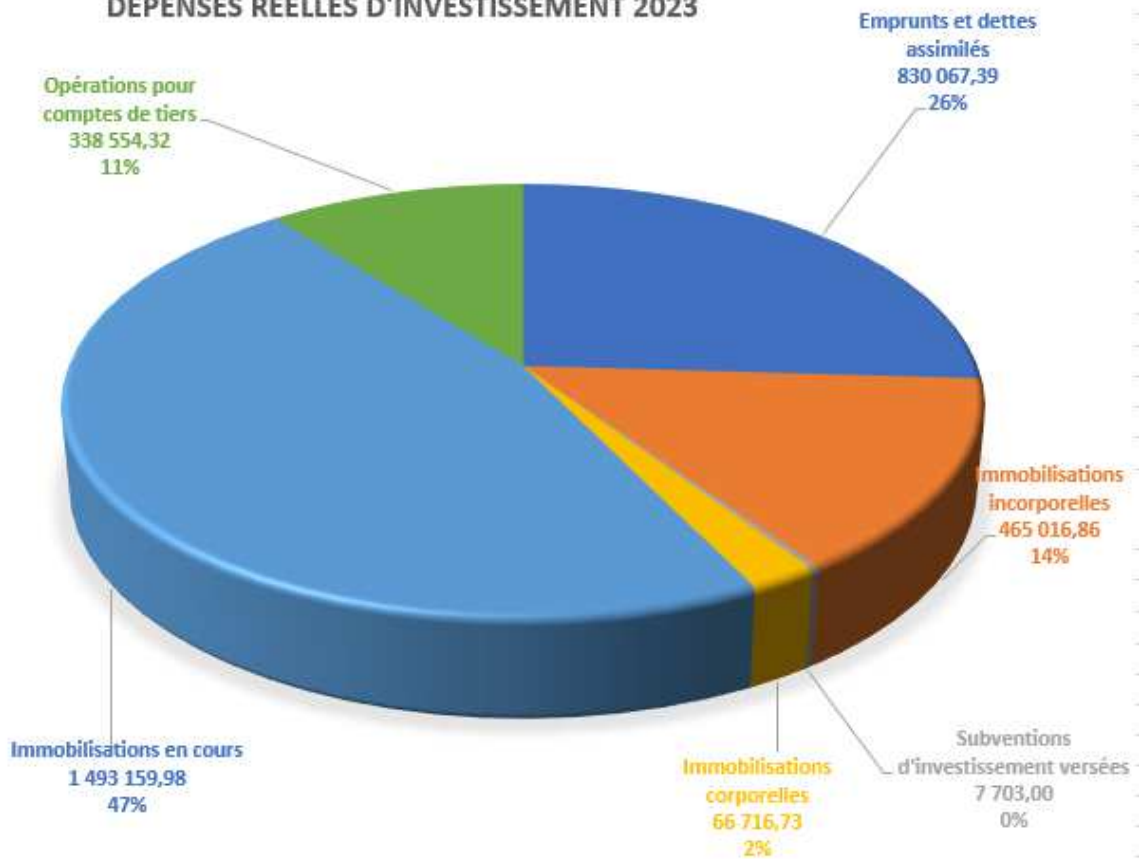


Sur un montant des recettes réelles de fonctionnement 2 214 259,12 €

Section d'INVESTISSEMENT

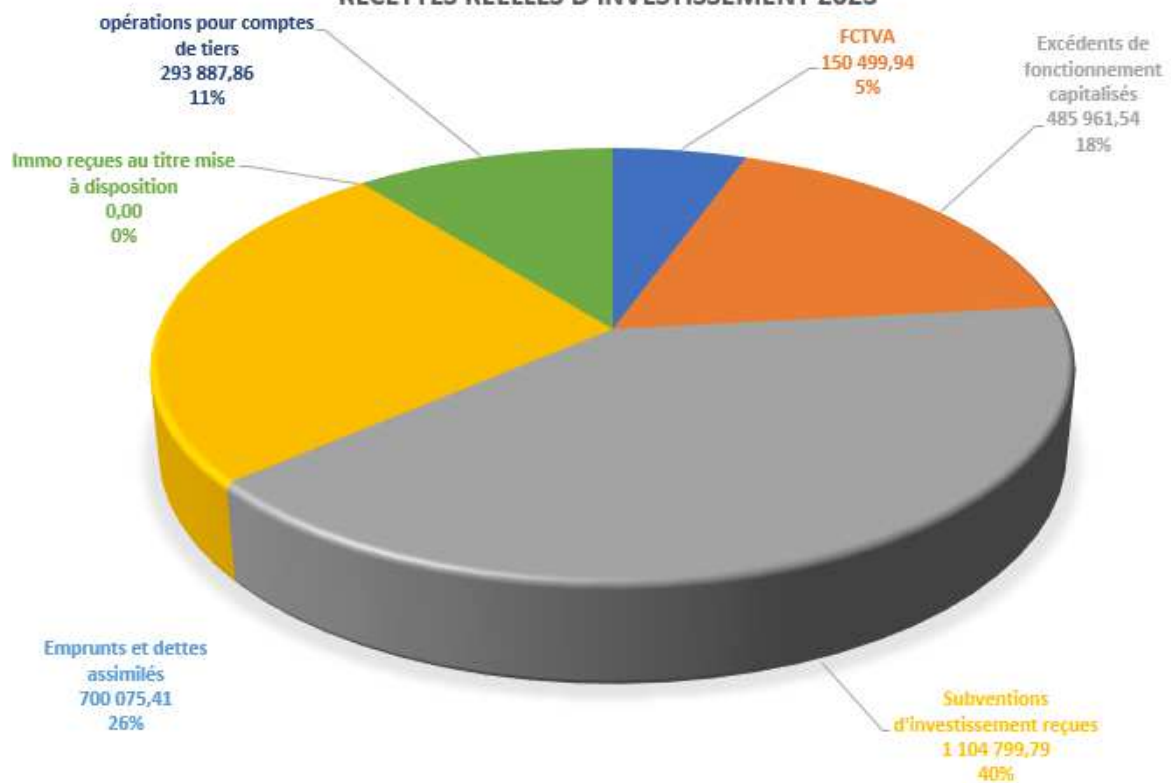
Chapitre Article/fonction	Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submersion marine	Réalisations BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	65 202,26	764 865,13	830 067,39
20	Immobilisations incorporelles	67 867,31	123 658,87	273 490,68	465 016,86
204	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	7 703,00	7 703,00
21	Immobilisations corporelles	2 122,44	39 027,98	25 566,31	66 716,73
23	Immobilisations en cours	8 776,98	104 430,10	1 379 952,90	1 493 159,98
4581	Opérations pour comptes de tiers	0,00	321 586,32	16 968,00	338 554,32
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	78 766,73	653 905,53	2 468 546,02	3 201 218,28
040	opérations d'ordre de transfert entre section	23 044,47	20 444,53	266 055,06	309 544,06
041	Opérations patrimoniales	0,00	115 442,67	557 136,94	672 579,61
045	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	23 044,47	135 887,20	823 192,00	982 123,67
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	101 811,20	789 792,73	3 291 738,02	4 183 341,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	7,25	564 745,32	71 708,91	636 461,48
10 222	FCTVA	7,25	78 783,78	71 708,91	150 499,94
10 68	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	485 961,54	0,00	485 961,54
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	333 268,21	771 531,58	1 104 799,79
16	Emprunts et dettes assimilés	35 000,00	420 000,00	245 075,41	700 075,41
21	Immo reçues au titre mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	opérations pour comptes de tiers	0,00	293 887,86	0,00	293 887,86
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
027	Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	35 007,25	1 611 901,39	1 088 315,90	2 735 224,54
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 811,61	70 275,68	310 962,27	432 049,56
041	Opérations patrimoniales	0,00	115 442,67	557 136,94	672 579,61
045	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	50 811,61	185 718,35	868 099,21	1 104 629,17
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	85 818,86	1 797 619,74	1 956 415,11	3 839 853,71
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	-15 992,34	1 007 827,01	-1 335 322,91	-343 488,24
	RESULTAT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	-15 992,34	1 007 827,01	-1 335 322,91	-343 488,24

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2023



Sur un montant des dépenses réelles d'investissement 3 201 218,28 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2023



Sur un montant des recettes réelles d'investissement 2 735 224,54 €

2.2. Charges et ressources de la section de fonctionnement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2023 :

Comme les années passées, les dépenses de fonctionnement pour 2023 se répartissent essentiellement entre :

- chap. 011 : les travaux d'entretien des voies et réseaux. 26 % des dépenses réelles (44 % en 2022)
- chap. 012 : les charges de personnel 35 % (43 % en 2022)
- Autres charges de gestion courante : 21 % (2% en 2022)
- Charges financières : 11% (11% en 2022)
- Charges exceptionnelles : 8% (0% en 2022)
- Dépenses imprévues : 0% (0% en 2022)

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2023 :

Les recettes enregistrées au chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS » correspondent à la quasi-totalité des recettes réelles de fonctionnement.

- Participations des Collectivités membres :71 % (77% en 2022)
- Subventions : 24 % (23 % en 2022)
 - dont Etat : 0 % (1 % en 2022)
 - dont Département : 0 % (4 % en 2022)
 - dont Région : 0 % (2 % en 2022)
 - dont Agence de l'Eau : 23 % (16 % en 2022)
 - dont autres groupement de collectivités : 0% (0 % en 2022)
 - dont associations de marais : 0% (0 % en 2022)

Atténuations de charges : 0 % (0 % en 2022)

Autres produits de gestion courante : 0% (0 % en 2022)

Produits financiers : 3 % (0% en 2022)

2.3. Charges et ressources de la section d'Investissement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2023 :

Comme les années passées, les dépenses d'investissement pour 2022 se répartissent essentiellement entre :

- chap. 016 : Remboursement du capital des emprunts 26 % (70 % en 2022)
- chap. 20 : Etudes et maitrises d'œuvre 14 % (8 % en 2022)
- Chap. 21 et 23 : Travaux sur les digues et les ouvrages 49 % (18 % en 2022)
- Subventions d'investissement versées : 0 % (0 % en 2022)
- Opérations pour comptes de tiers : 10 % (3 % en 2022)
- Dépenses imprévues : 0% (0% en 2022)

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles d'investissement réalisées en 2023 :

Les recettes proviennent essentiellement des subventions et de l'emprunt comme les années précédentes.

- Dotations, fonds divers et réserves : 23 % (19 % en 2022) dont
 - FCTVA : 24 % (80 % en 2022) FCTVA

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 76 % (20 % en 2022)
- Subventions d'investissement reçues : 40 % (44 % en 2022)
- Emprunts et dettes assimilés : 26 % (37 % en 2022)
- Produit des cessions d'immobilisations : 0 % (0 % en 2022)
- Opérations pour comptes de tiers : 11 % (0 % en 2022)
- Produit des cessions d'immobilisations : 0 % (0 % en 2022)

2.4. Structure de la dette au 31/12/2023

Au 31/12/2023, les prêts en cours sont les suivants :

N° Emprunt	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Objet	Montant	Date de fin	CRD au 31/12/2023
E2 n°41983224	27/12/2013	Caisse Epargne	PIM – Travaux de renforcement des digues	180 000,00 €	15/01/2024	4 500,00 €
E3 n°10000701722	13/07/2017	Crédit Agricole	PIM – Travaux barrage du Braud	767 880,00 €	30/07/2037	558 059,69 €
E4 n°00054022710	10/01/2018	Crédit Agricole	PIM – Transfert prêt GEMAPI La Faute	500 000,00 €	10/07/2024	26 855,76 €
E5 n°8353212	01/01/2013	Caisse Epargne	PIM – Transfert prêt GEMAPI CCSVL	915 000,00 €	15/04/2033	533 191,16 €
E6 n°mon27944eur	01/01/2018	La Banque Postale	PIM – Transfert prêt GEMAPI	510 000,00 €	01/05/2028	203 521,44 €
E7 n°1316322	08/08/2018	Caisse des Dépôts	PIM – Transfert prêt GEMAPI CCSVL	412 500,00 €	01/04/2034	262 500,00 €
E8 n°1316323	08/08/2018	Caisse des Dépôts	PIM – Transfert prêt GEMAPI CCSVL	466 824,44 €	01/10/2045	366 790,52 €
E12 n°10001065286	12/04/2019	Crédit Agricole	PIM – Travaux submersion marine	1 488 796,14 €	15/08/2038	1 126 140,95 €
E14 n°39353	01/10/2010	CMO	GEMA – SYNERVAL	350 000,00 €	01/10/2025	57 231,08 €
E15 n°1213438	01/02/2012	Caisse des Dépôts	GEMA – SYNERVAL	80 000,00 €	02/02/2027	26 735,93 €
E17 n°8486303	05/11/2013	Caisse Epargne	GEMA – SYNERVAL	290 000,00 €	11/11/2028	96 666,80 €
E22 n°10001785573	26/06/2021	Crédit Agricole	PIM – Travaux Merlon	887 605,30 €	15/12/2040	786 503,46 €
E23 n°10000201811	07/03/2022	Crédit Agricole	PIM – Réaménagement transfert de digues	44 246,91 €	10/04/2029	35 642,41 €
E24 n°10002524816	19/05/2022	Crédit Agricole	GEMA – Travaux de vannage sur le Lay (Mortevieille)	215 000,00 €	10/10/2037	202 342,63 €
E25 n°00020371504	05/12/2022	CMO	PIM – Travaux Wagons (prêt relais)	1 400 000,00 €	15/08/2026	1 050 000,00 €
E26 n°00020371	22/07/2022	CMO	PIM – Travaux Wagons	600 000,00 €	05/09/2042	570 438,24 €
E27 n°10002946904	03/07/2023	Crédit Agricole	CLE - GEMA –PIF – PIM Siège social	700 000,00 €	10/12/2043	700 000,00 €

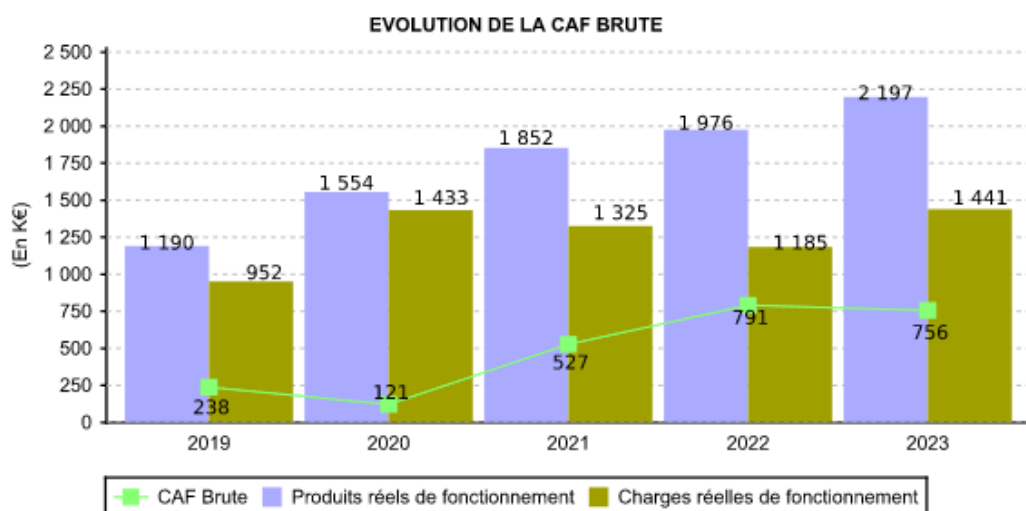
En 2023 le SMBL a contracté un emprunt de 700 000,00 € destiné à financer en partie la construction de son nouveau siège social.

Capital restant dû de la dette au 31/12/2023 : 6 607 120,07 €

2.5. Principaux indicateurs financiers

- **Epargne brute**

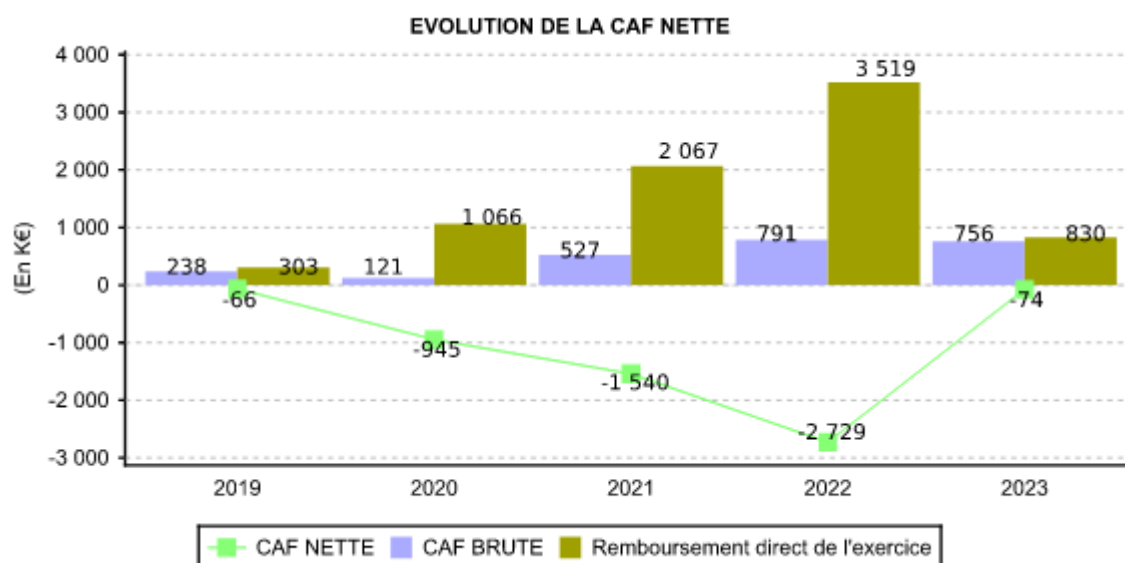
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...) Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes et capital.



- **Epargne nette**

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

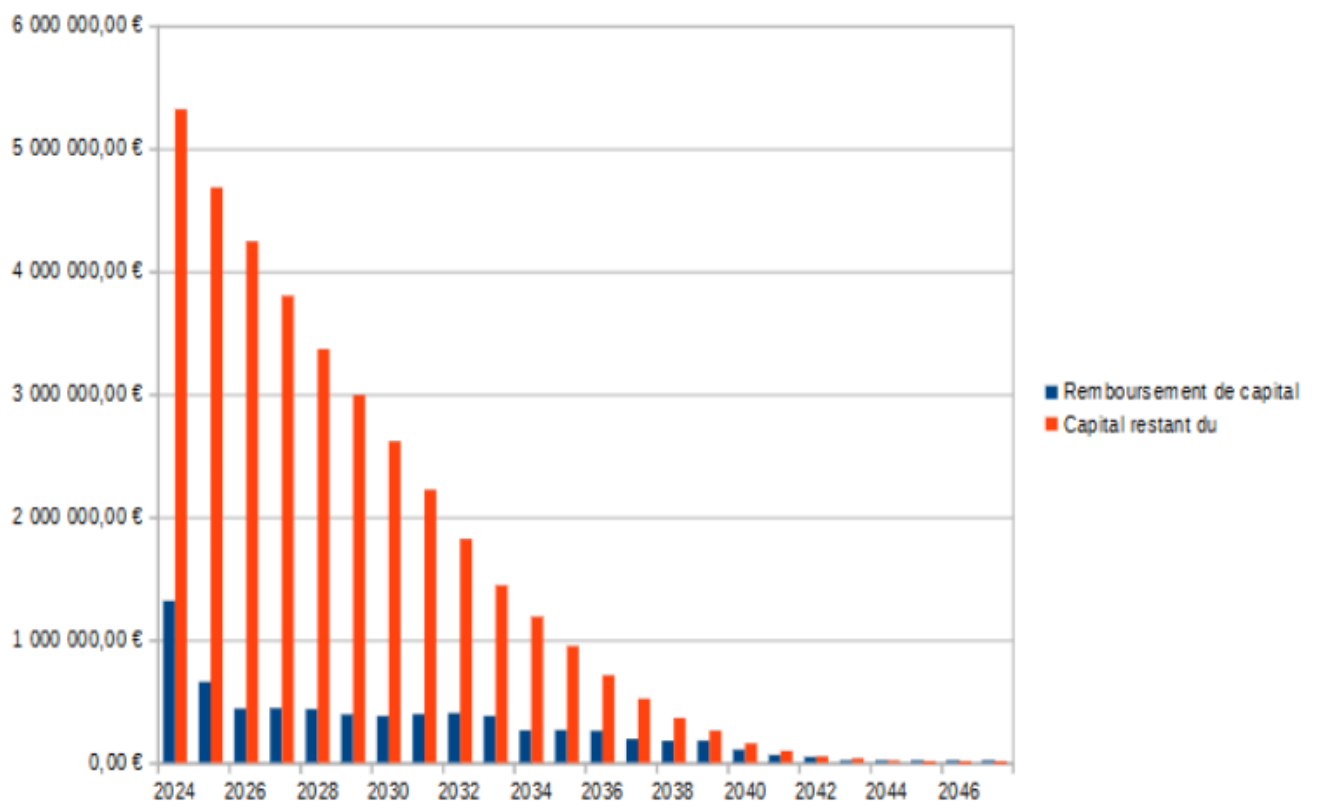
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



- Dette



Exercice	CRD au 31/12 N-1			6 621 975,44 €
	Remboursement de capital	intérêts	échéances	Capital restant du
2024	1 315 215,21 €	161 156,89 €	962 423,41 €	5 320 260,22 €
2025	656 144,83 €	129 741,90 €	766 692,04 €	4 682 115,39 €
2026	438 825,71 €	112 905,82 €	552 979,10 €	4 243 289,68 €
2027	443 099,54 €	100 513,31 €	547 302,69 €	3 800 190,14 €
2028	434 143,25 €	87 946,26 €	522 456,97 €	3 366 046,89 €
2029	391 281,47 €	75 730,48 €	449 740,15 €	2 994 098,54 €
2030	378 527,87 €	66 020,67 €	448 303,92 €	2 615 570,67 €
2031	393 615,25 €	57 447,06 €	432 093,82 €	2 221 955,42 €
2032	401 780,56 €	46 577,10 €	431 845,13 €	1 820 174,86 €
2033	378 159,93 €	35 415,14 €	399 518,51 €	1 442 014,93 €
2034	260 989,10 €	25 354,67 €	274 743,17 €	1 187 275,83 €
2035	263 336,03 €	20 584,97 €	267 040,26 €	948 939,80 €
2036	257 038,43 €	16 619,66 €	264 355,82 €	710 651,38 €
2037	191 369,15 €	12 645,72 €	214 791,06 €	519 282,23 €
2038	176 737,35 €	9 305,06 €	166 955,58 €	361 631,72 €
2039	178 236,04 €	6 547,89 €	108 435,41 €	259 744,21 €
2040	103 429,04 €	4 757,69 €	108 186,72 €	156 315,17 €
2041	61 421,28 €	2 937,23 €	64 358,51 €	94 893,89 €
2042	44 877,45 €	1 682,93 €	46 560,38 €	50 016,44 €
2043	16 672,32 €	746,05 €	17 418,37 €	33 344,12 €
2044	16 672,32 €	497,36 €	17 169,68 €	16 671,80 €
2045	16 672,32 €	248,68 €	16 921,00 €	0,00 €
2046	16 672,32 €	0,00 €	16 672,32 €	0,00 €
2047	16 672,32 €	0,00 €	16 672,32 €	0,00 €



III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2023

- L'effectif de la collectivité fin 2023 est de :
 - 11 agents en activité,
 - 1 agent en disponibilité
 - 1 agent en détachement

	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Contractuels sur emploi non permanents (publics/privés)
En nombre	7	4	
En ETP	7	3,5	

- Répartition par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	2	1	3	2,5
Technique	5	3	8	8
Culturelle	0	0		
Sportive	0	0		
Médico-sociale	0	0		
Animation	0	0		
Police	0	0		
Total	7	4	11	10,5

- Répartition par catégorie hiérarchique :

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	2	2
Catégorie B	5	5
Catégorie C	4	3,5

Les mouvements de personnel : Arrivée de 2 agents contractuels 1 à mi-temps pour le service administratif (catégorie C) et 1 technicien à temps plein (catégorie B).

Le nombre d'heures travaillées par agent est de 35h par semaine soit 151,6 h par mois. Le choix est laissé aux agents de travailler 38h30 par semaine et d'avoir des jours RTT.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, des jours au titre du fractionnement des congés.

- Le personnel titulaire au 31/12/2023

Fonction	Grade	Temps de travail
Animateur de la CLE du SAGE	Ingénieur Principal	Temps complet
Maître de digues	Technicien principal 1^e cl	Temps complet
Animateur CTMA	Technicien	Temps complet
Technicien Rivières	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
Technicien polyvalent	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
Secrétaire - Comptable	Rédacteur principal de 1^e cl	Temps complet
Secrétaire - Comptable	Adjoint Administratif Principal de 1^e cl	Temps complet

- Le personnel non titulaire au 31/12/2023

Fonction	Grade	Temps de travail
Technicienne PAPI	Ingénieur	Temps complet
Technicienne CLE	Technicien	Temps complet
Technicien Rivière	Technicien	Temps complet
Secrétaire – Comptable	Adjoint Administratif Principal de 1^e cl	Mi-temps

IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES

4.1. Secteur amont de Mareuil : CT eau Lay amont

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

4.1.1. Rappel du programme d'actions prévu pour 2023

➤ CT Eau Lay amont et affluents

Pour 2023, le programme d'actions du Contrat Territorial se scindait en 3 actions principales :

- les travaux de restauration morphologique du lit sur la Maine et ses affluents et de travaux d'accompagnement (mise en défens notamment),
- les travaux de restauration morphologique sur d'autres cours d'eau (Maigre-Boire, Fontaine de Monic et ruisseau de Ligné),
- la fin des travaux de restauration de la ripisylve et de gestion des embâcles sur le Lay,

D'autres actions étaient également prévues (lutte contre la jussie, réalisation d'inventaires faune/flore, etc). Le tableau ci-dessous présente quantitativement les travaux prévus pour 2023 dans le cadre du CT Eau :

Programme prévu pour 2023			
Unité	Quantité prévue	Montant TTC prévu	
SMBL - CT EAU LAY AMONT ET AFFLUENTS			
Restauration morphologique du lit	ml	5115	342 042,00 €
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement	unité	0	- €
Radiers successifs (continuité sur petits ouvrages)	site	0	- €
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arche/passerelle)	site	5	13 200,00 €
Aménagement de système d'abreuvement	site	12	11 280,00 €
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	ml	5300	39 750,00 €
Lutte contre la jussie (26,5km/an)	km	26,5	7 800,00 €
Etude de diagnostic (type REH) CC Pays de la Châtaigneraie	unité	0	- €
Inventaires Faune/Flore	unité	1	12 000,00 €
Indicateurs de suivi (IBG - IPR)	unité	0	- €
Communication	forfait	0	- €
Outils SYSMA	forfait annuel	1	3 000,00 €
TOTAL DES ACTIONS 2023			429 072,00 €

A noter que l'étude sur les cours d'eau du Pays de la Châtaigneraie était prévue en 2022, mais a été repoussée sur les années 2023 et 2024 et viens donc s'ajouter à ce programme.

➤ Elaboration d'une stratégie de gestion des plantes envahissantes

En 2022, le syndicat a initié l'élaboration d'une stratégie de gestion des plantes envahissantes. En effet, au vu du développement exponentiel de ces espèces sur le bassin et notamment de la jussie dans les canaux du marais, une intervention généralisée d'arrachage manuelle devient de plus en plus difficilement soutenable techniquement et financièrement et montre également parfois ses limites en termes de résultats. L'objectif principal de cette stratégie est donc de porter une réflexion sur une logique d'intervention cohérente, avec une priorisation de secteurs liée aux enjeux qui y sont présents. Ainsi, il n'y aura plus d'intervention systématique du SMBL.

Cette demande a également été faite par le Département, seul organisme qui continue à financer les opérations d'arrachage de plantes envahissantes, auprès de toutes les structures vendéennes

concernées. A l'avenir les structures qui n'ont pas élaboré de stratégie ne seront plus éligibles aux subventions du CD85 pour leurs opérations d'arrachage.

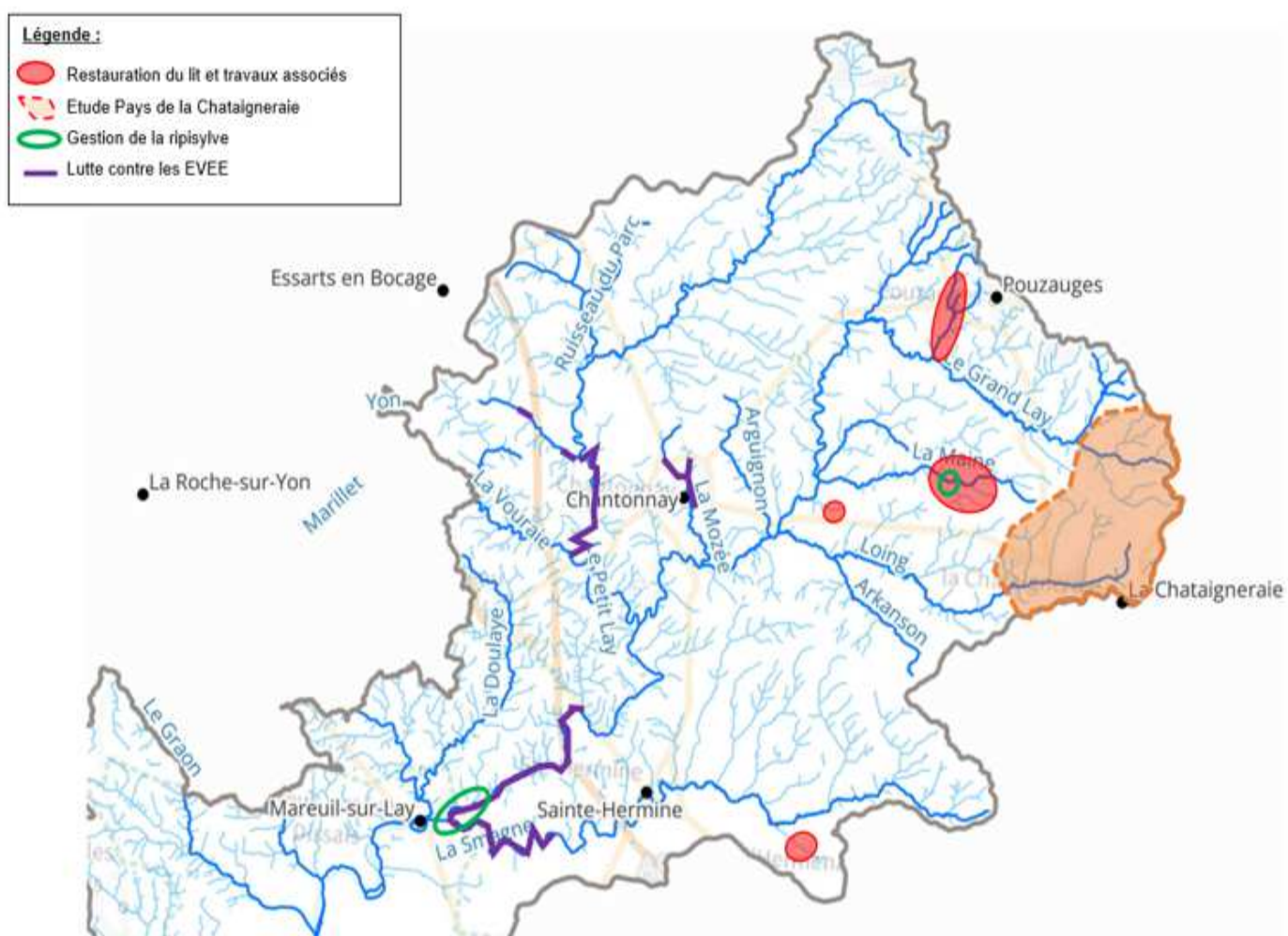
Ce travail d'élaboration de stratégie était donc à poursuivre en 2023. Se sont presque 7 tonnes de plantes envahissantes qui ont été arrachées sur environ 30 km de cours d'eau (4 tonnes en 2022).

➤ Actions diverses

D'autres actions étaient également prévues en 2023, comme l'entretien de la passe à poissons de Mareuil-sur-Lay.

4.1.2. Localisation générale des actions réalisées en 2023

La carte ci-dessous permet de localiser les différentes actions menées en 2023 en matière de gestion des milieux aquatiques sur l'amont du bassin versant du Lay.



4.1.3 Détail des dépenses

SMBL - CT EAU LAY AMONT ET AFFLUENTS	
Restauration morphologique du lit	
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement	
Radiers successifs (continuité sur petits ouvrages)	
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arche/passarelle)	
Aménagement de système d'abreuvement	
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	
Lutte contre la jussie (26,5km/an)	
Etude de diagnostic (type REH) CC Pays de la Chataignerai	
Inventaires Faune/Flore	
Indicateurs de suivi (IBG - IPR)	
Communication	
Outils SYSMA	
TOTAL DES ACTIONS 2023	

Bilan technique			
Unité	Quantité prévue	Quantité réalisée	Taux de réalisation
ml	5115	3600	70%
unité	0	5	
site	0	3	
site	5	10	200%
site	12	25	208%
ml	5300	3500	66%
km	26,5	30	113%
unité	0	0,25	25%
unité	1	1	100%
unité	0	0	
forfait	0	0	
forfait annuel	1	0	0%
TOTAL DES ACTIONS 2023			

Bilan financier		
Montant TTC prévu	Montant TTC réalisé	Taux de réalisation
342 042,00 €	110 862,19 €	32%
- €	Intégrés au montant morpho	
- €		
13 200,00 €	37 800,00 €	286%
11 280,00 €	25 754,62 €	228%
39 750,00 €	55 631,02 €	140%
7 800,00 €	7 776,00 €	100%
- €	23 856,00 €	
12 000,00 €	7 325,00 €	61%
	- €	
3 000,00 €	- €	0%
429 072,00 €	269 004,83 €	63%

Au bilan de l'année 2023, présenté en COPIL puis en CLE, il ressort les chiffres suivants (ajustés par rapport à ceux présentés lors du bilan du CT, suite à l'obtention des derniers chiffres et à la Réalisation des demandes de soldes de subventions)

Le tableau ci-dessous présente le bilan cumulé des années 2022 et 2023 :

SMBL - CT EAU LAY AMONT ET AFFLUENTS	
Restauration morphologique du lit	
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement	
Radiers successifs (continuité sur petits ouvrages)	
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arche/passarelle)	
Aménagement de système d'abreuvement	
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	
Lutte contre la jussie (26,5km/an)	
Etude de diagnostic (type REH) CC Pays de la Chataignerai	
Inventaires Faune/Flore	
Indicateurs de suivi (IBG - IPR)	
Communication	
Outils SYSMA	
TOTAL DES ACTIONS 2022 - 2023	

Bilan technique			
Unité	Quantité prévue	Quantité réalisée	Taux de réalisation
ml	8811	7220	82%
unité	2	6	300%
site	8	5	63%
site	15	22	147%
site	34	48	141%
ml	10700	9500	89%
km	53	60	113%
unité	1	0,25	25%
unité	2	2	100%
unité	2	5	250%
forfait	1	0	0%
forfait annuel	1	0	0%
TOTAL DES ACTIONS 2022 - 2023			

Bilan financier		
Montant TTC prévu	Montant TTC réalisé	Taux de réalisation
603 882,00 €	219 012,54 €	36%
9 600,00 €	Intégrés au montant morpho	0%
17 580,00 €		0%
44 400,00 €	74 310,00 €	167%
31 200,00 €	48 974,62 €	157%
80 250,00 €	114 611,02 €	143%
15 600,00 €	14 226,00 €	91%
45 000,00 €	23 856,00 €	53%
24 000,00 €	13 625,00 €	57%
4 320,00 €	4 399,64 €	102%
3 000,00 €	- €	0%
6 000,00 €	- €	0%
884 832,00 €	513 014,82 €	58%

Globalement, malgré les difficultés de moyens humains rencontrées par le SMBL sur les années 2022 et 2023, on constate que les taux de réalisation de travaux pour les deux premières années du CT sont bons. D'un point de vue financier deux constats peuvent être effectués :

- Les taux de réalisation des travaux de restauration morphologique sont assez faibles (36%). Ceci s'explique par le fait que les travaux les plus onéreux (remise dans le talweg, reméandrage, etc.) n'ont pas encore pu être réalisés. De manière générale, ces travaux nécessitent une emprise foncière importante et il est de fait plus difficile de trouver des accords avec les riverains pour les réaliser, par rapport à des travaux de recharge en granulats, effectués dans l'emprise actuelle du lit (et moins onéreux, mais également avec un gain écologique plus faible).

- Les taux de réalisation des travaux de mise en défens sont bien supérieurs à ce qui était prévu initialement. Ceci s'explique par le fait que les estimations initiales, faites lors de l'élaboration du CT ont été sous-estimées, tant en nombre qu'en moyens financiers. Par exemple, le montant unitaire d'un point d'abreuvement HT utilisé correspondait à la mise en place de deux pompes à nez par abreuvement. Or, ces aménagements ne sont que très peu acceptés sur le territoire. De fait, ce sont des descentes empierrées qui sont mises en place, pour un coût unitaire supérieur d'environ 200 ou 300 € HT par aménagement.

Financement des actions

Le Syndicat bénéficie d'aides financières pour la réalisation de certains de ses projets :

- Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Vendée sont accordées aux actions du programme.

Pour la GEMA amont, au 31/12/2023, trois prêts sont en cours, contractés par l'ex-SYNERVAL en 2011, en 2012 et en 2013 pour une durée de 15 ans chacun (dernière échéance en 2028).

Les caractéristiques des emprunts sont rappelées dans le tableau suivant :

<i>Année</i>	<i>Montant</i>	<i>Organisme</i>	<i>Durée</i>	<i>Taux</i>	<i>Type d'échéance</i>
2011	350 000 €	Crédit Mutuel	15 ans (2011-2025)	Fixe 3,32 %	Échéances constantes
2012	80 000 €	Caisse des Dépôts et Consignations	15 ans (2012-2027)	Fixe 4,51 %	Échéances constantes
2013	290 000 €	Caisse d'Epargne	15 ans (2013-2028)	Fixe 3,87 %	Echéance à amortissements constants

En 2022, un emprunt de 215 000 € a été contracté pour le financement des travaux de confortement du vannage de Mareuil sur Lay (2021) et pour financer les investissements du bras de contournement en 2022 sur le barrage de Morteveille.

<i>Année</i>	<i>Montant</i>	<i>Organisme</i>	<i>Durée</i>	<i>Taux</i>	<i>Type d'échéance</i>
2022	215 000 €	CRCA	15 ans	Fixe 1.74%	Echéances trimestrielles constantes

4.2. Secteur aval de Mareuil = CTMA Lay aval

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

4.2.1. Rappels préalables

- Signature d'un nouveau contrat CT'EAU

Le Contrat Territorial Eau est un outil technique et financier qui associe les maîtres d'ouvrage locaux, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, La Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée et l'Etablissement Public du Marais poitevin. Il s'agit d'un engagement sur un programme coordonné de

travaux sur 2-3 ans en faveur de la restauration et la préservation des cours d'eau et des marais. Il remplace les CTMA.

La signature du CT'Eau prévue en début d'année 2024 nécessite en amont la rédaction d'une stratégie de territoire ainsi que d'une feuille de route. Cette nouvelle approche passe par la définition d'une stratégie permettant d'interroger le territoire et ses acteurs sur les questions suivantes :

Quel est le territoire ?

Pourquoi agir sur ce territoire

Où agir sur ce territoire ?

Dans quels objectifs ?

Avec qui et quelle gouvernance ?

Quelles conditions pour agir efficacement ?

La feuille de route répond aux questions « comment agir ? » et « avec quels moyens ? » en déclinant un plan d'actions prioritaires, global et chiffré, établi sur deux périodes de 3 ans.

Elle détaille également la gouvernance et ses modalités d'organisation (COFIL, ...), les missions d'animation (dimensionnement, objectif et efforts de mutualisation), les moyens mis en œuvre (financiers, techniques, méthodologiques, ...) et le processus de suivi d'évaluation (indicateurs, périodicité des réunions de point de suivi).

Les principales actions inscrites dans le plan d'actions sont les suivantes :

- entretien et restauration de la végétation rivulaire
- curage des canaux en marais
- lutte contre les espèces envahissantes
- réfection d'ouvrages hydrauliques en marais
- restauration de la continuité écologique
- pose de clôtures et réalisation d'abreuvoirs
- adoucissement et protection de berges

➤ Le territoire

Le territoire du SAGE du Lay, d'une superficie de 2 190 km², comprend un axe principal, le Lay, et plusieurs affluents : le Graon, l'Yon, le Marillet, la Vouraise, la Smagne. Le territoire du CT'Eau Lay aval, d'une superficie de 547 km², est entièrement intégré au Bassin Versant du Lay et à son SAGE correspondant.

La partie aval est située sur la grande zone humide du Marais Poitevin identifiée comme site Natura 2000. Cela représente au total 273 km² soit 50% du périmètre du CT'Eau Lay aval. On y distingue du marais mouillé, du marais intermédiaire et du marais desséché. La partie amont est bocagère.

Ce territoire est identique à celui du précédent contrat (hormis les masses d'eau du Graon amont et du Fossé Châlon qui sont dorénavant rattachées au CT Eau du Lay amont), avec :

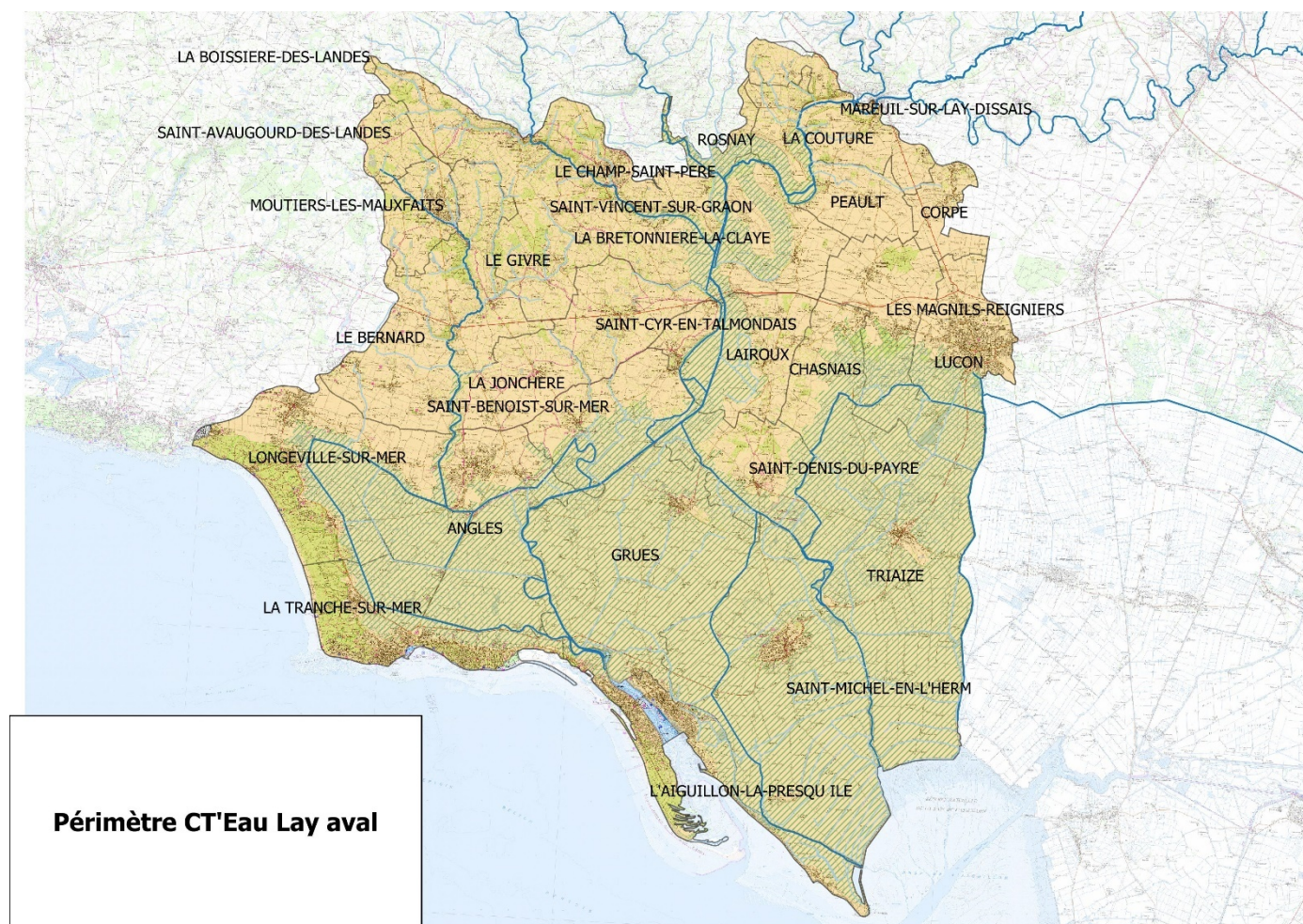
Le cours du Lay

Le cours aval de l'Yon

La Marzelle et le Graon en aval du barrage

Le Troussepoil

Et l'ensemble des marais associés dans l'emprise de la zone humide du marais poitevin.



Périmètre CT'Eau Lay aval

4.2.2. Bilan des actions durant la 2^{ème} année de transition 2023

Travaux	Quantité réelle
Sous-total indicateurs :	1
Sous-total plantes envahissantes :	1
Sous-total <u>baccage</u> des estuaires :	1
Sous-total pose de clôtures :	370 ml
Sous-total abreuvoirs :	4
Sous-total curage :	1370 ml
Sous-total adoucissement de berge	740 ml de berge
Sous-total étude continuité écologique :	1
Sous-total étude bilan	1
Sous-total TR fonctionnement :	1
Sous-total TR Poste (salaires et charges) :	1

4.2.3. Bilan financier année 2023

Travaux	<u>Coût réelle HT</u>
Sous-total indicateurs :	3 200 €
Sous-total plantes envahissantes :	39 506 €
Sous-total baccage des estuaires :	9 895 €
Sous-total pose de clôtures :	462,50 €
Sous-total abreuvoirs :	1 935 €
Sous total curage :	4 539,50 €
Sous-total adoucissement de berge	4157.90 €
Sous-total étude continuité écologique :	6 570 €
Sous-total étude bilan :	50 700.00 €

4.2.4. Bilan des aides année 2023

Des tableaux détaillés des actions réalisées et des subventions perçues par les maitres d'ouvrages accompagnés par le SMBL, sont détaillés dans le rapport d'activités techniques disponibles au sur demande au secrétariat.

V. BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions du PAPI et hors PAPI. Il est disponible au siège du SMBL.

5.1. Liste des actions menées ou en cours de réalisation en 2023

Dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Lay Aval

- Création d'un observatoire du littoral
- Mise en place d'une méthodologie commune
- Suivi du trait de côte au DGPS
- Création d'un observatoire du risque et de la vulnérabilité
- Pose et entretien des repères de crues
- Information du public sur les risques (appui technique du SMBL auprès des communes, mise à jour du site internet du SMBL...)
- Mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- Actions pour la réduction de la vulnérabilité du bâti
- Travaux de restauration des ouvrages de protection dans le secteur de la Belle Henriette
- Travaux de restauration du Merlon entre le Pont et la Pergola à l'Aiguillon sur Mer
- Restauration des digues et des ouvrages de la Baie de l'Aiguillon (fin du chantier de l'ouvrage des Wagons, ouvrage de la Raque, de Prise d'eau et de Dénoisement)
- Gestion de l'érosion côtière
- Animation du PAPI et coordination des maîtres d'ouvrages
- Animation du PAPI et état d'avancement des actions
- Coordination et assistance technique auprès des communes, des maîtres d'ouvrages et des Associations Syndicales Autorisées (ASA)
- Appel à Territoire Volontaire pour l'Accompagnement de stratégies locales de recomposition territoriales en contexte d'érosion côtière

En janvier 2022, le SMBL a déposé un 4^e avenant au PAPI. Il a été signé le 28 avril 2023.

Il prévoit notamment :

- L'augmentation de la durée du PAPI de 3 ans : échéance du programme au 31 décembre 2026.
- Report des actions non débutées au Programme d'études Préalables (PEP)
- Réaffectation des montants non utilisés des actions achevées
- Modifications financières de 2 actions :
 - Action 7.5 – Protection des secteurs arrières de la Belle Henriette
 - Action L.7.1 – Restauration des digues de polder du pourtour de la Baie de l'Aiguillon
- Mise à jour d'actions sans modifications financières

Action 2.1 – Extension de la vigilance crue sur le Lay aval – mise à jour du calendrier pour l'intégration de la vigilance sur le Lay Aval dans Vigicrues d'ici 2024,
Action L.7.2 – Ouvrages de Prise d'Eau, de Dénoisement, de la Raque et des Wagons – priorisation des travaux

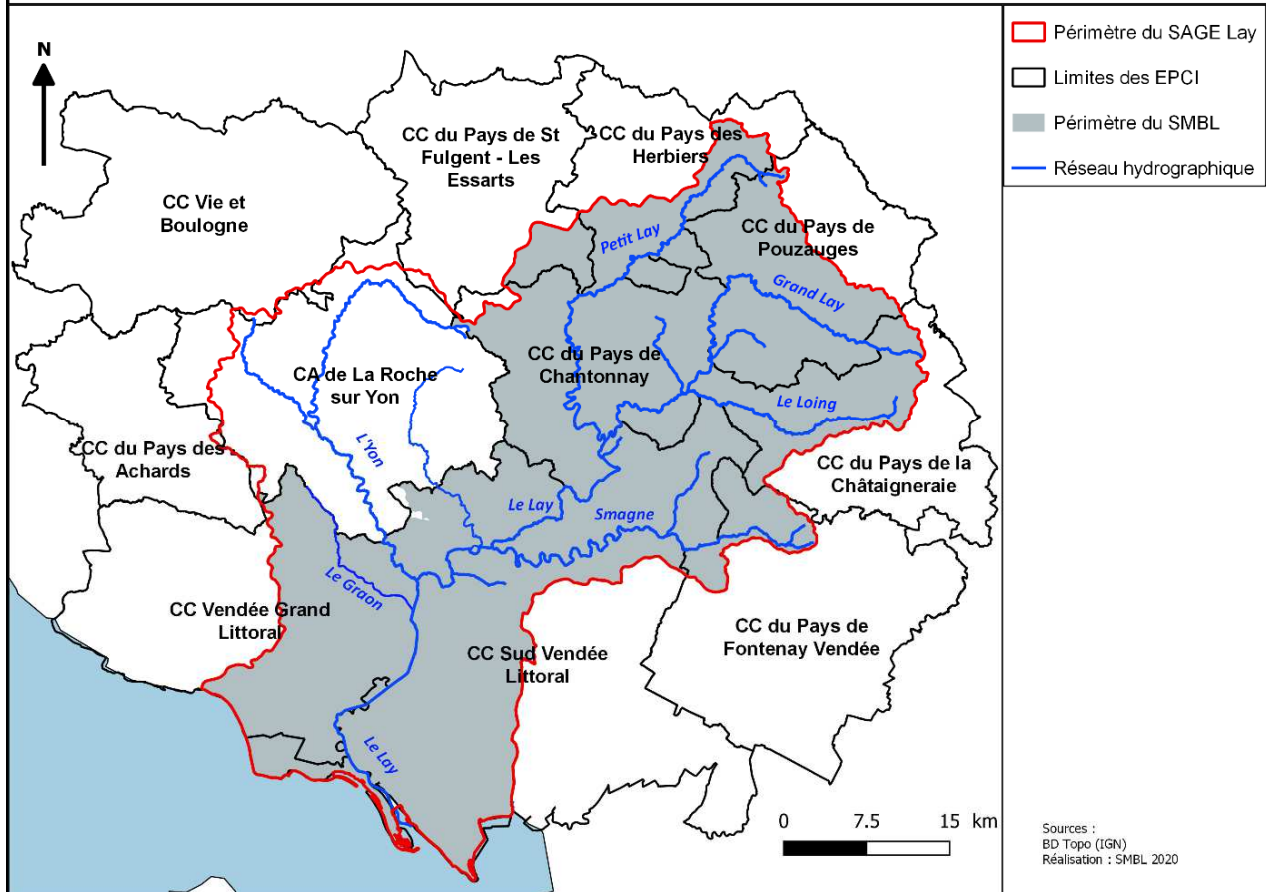
Fin 2021, le SMBL a engagé les démarches pour la mise en place d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) pour la mise en place d'un second PAPI :

- Octobre 2021 : 1^{er} déclaration d'intention
- Mars 2022 : Réunion de préparation du PEP (Etat, Région, Département)
- Octobre 2022 : 2nde déclaration d'intention
- Mai 2023 : réunion de cadrage.

Le PEP a été validé et signé par le Préfet en décembre 2023.

Depuis 2020, le SMBL s'étend sur presque tout le bassin versant. Le périmètre du PEP intègre donc la totalité du territoire du SMBL.

Périmètre du Syndicat Mixte Bassin du Lay



Périmètre du SMBL et du PEP

Le programme compte 12 actions pour un coût global de 2.9 M€ HT.

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Total Montant global
P.0.1	Ani n ation du program m e	SM BL	280 000,00 €
	Total		280 000,00 €
P.1.1	Etude pour la m ise en place d'un PAPI2	SM BL	320 000,00 €
P.1.2	Am éli bration de la connaissance fluviale de lam ont du bassin versant	SM BL	160 000,00 €
P.1.3	Recherche et pose de repères de crues	SM BL	30 000,00 €
P.1.4	Réalisation et m ise à jurdes DCRM	Collectivités concernées	276 000,00 €
	Total		786 000,00 €
P.4.1	Stratégie "Am é nagem ent du territoire" sur le territoire de la Com m unauté de com m unes Sud Vendée Littoral	CC Sud Vendée Littoral	200 000,00 €
	Total		200 000,00 €
P.5.1	Travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti	Propriétaires d'habitations en zones réglementées	990 000,00 €
	Total		990 000,00 €
P.7.1	Défnition d'une stratégie de protection dans le secteur du Parc à La Faute surMer	SM BL	120 000,00 €
P.7.2	Stratégie d'am é nagem ent des digues du Lay	SM BL	370 000,00 €
P.7.3	Défnition d'une stratégie de protection du secteur de la Pointe de l'Aiguillon	SM BL	180 000,00 €
P.7.4	Protection de la zone du Havre à La Faute surMer	SM BL	0,00 €
P.7.5	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du barrage de M oricq	SM BL	0,00 €
	Total		670 000,00 €

Gestion du trait de côte - Appel à Territoire Volontaire pour l'Accompagnement de stratégies locales de recomposition territoriales en contexte d'érosion côtière

En mars 2021, le SMBL a déposé une candidature pour : « l'Appel A Territoire Volontaire (AATV) pour l'accompagnement de stratégies locales de recompositions territoriales en contexte d'érosion côtière » pour lequel il a été retenu en juin 2021.

Cet AATV a pour objet d'épauler le territoire dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une démarche de gestion anticipée du trait de côte construite autour d'une stratégie de recomposition des territoires en contexte d'érosion côtière.

L'étude se décompose en 6 actions :

- Action 1 - Renforcement du diagnostic de territoire : caractérisation des aléas, caractérisation des enjeux, dimension historique des enjeux
- Action 2 – Etude des fichiers fonciers
- Action 3 – Enquête sur les aspects économiques
- Action 4 – Etude prospective du territoire (janvier – février 2022) : diagnostics et proposition de scénarii prospectifs
- Action 5 – Représentation des risques littoraux face à la montée des eaux : l'objectif est de tester l'aptitude des territoires à s'adapter. Organisation d'une conférence et de 4 ateliers participatifs à destination du grand public.
- Action 6 – Scénarii de recomposition spatiale
-

L'ensemble des résultats a été rendu en janvier 2023 lors d'un comité de pilotage.

Les actions 3, 4 et 5 se sont notamment appuyés sur des ateliers participatifs et sur des enquêtes basées sur une étude de cas sur les secteurs du Goulet sur la commune de Longeville-sur-Mer.

Afin d'expliquer ces résultats au Grand public une seconde conférence a eu lieu le 9 février 2023. Elle a rassemblé près de 250 personnes.

Les résultats de cette étude serviront de base de travail au SMBL pour la mise en place d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte

Actions hors PAPI

- Moricq – Etudes pour la restauration du barrage début des travaux prévus fin 2024
- Digue EST de la Faute sur Mer -Secteur A travaux premier semestre 2024
- Nouveau contrat de maintenance électrique- Wagons et Raque
- Marché à bons de commande pour les travaux d'urgence
- Accord cadre de Maîtrise d'œuvre
- Raque pose de deux sondes
- Etude de l'emprise des digues sur les terres agricoles et dimensionnement des digues du Lay

Gestion des ouvrages de protection classés

- Reclassement des ouvrages en système d'endiguement
- Information/formation des personnes mobilisables en cas d'alerte
- Organisation en cas d'alertes Crues et VVS
- Obligations réglementaires à mener

- Mise en œuvre des obligations réglementaires (registres de surveillance, visites de surveillance, visites techniques approfondies, rapport de surveillance)
- Travaux d'entretien externalisés (entretien de la végétation, pâturage)
- Autres travaux d'entretien :
 - Travaux d'entretien sur la digue gauche du canal de Luçon : pieutage, Remplacement de remplacement de buses en rive gauche du canal de Luçon, Effacement d'un ancien busage en amont du lieu-dit « La Charrie » sur la commune installation d'un clapet,
 - Travaux sur les digues du Lay : colmatage de fuite sur une porte du barrage de Moricq, suppression de la vanne des Pelais, suppression d'un ouvrage traversant, reprise d'une rampe de franchissement de digue pour bovins entre Moricq et près Jaillards, travaux sur la vanne de la Roussière,
 - Gestion des fousseurs
- Entretien de la végétation (tronçonnage, taille, nettoyage)
- Pose de signalétique, barrières, clôtures
- Suivi, aménagement et entretien d'ouvrage
- Manœuvre sur ouvrage pendant l'absence de l'éclusier
- Relevés altimétriques

5.2. Bilan financier 2023

Section de FONCTIONNEMENT

	Chapitre Article/fonction	Désignation	PI fluviale	PI submersion marine
DEPENSES	011	Charges à caractère général	142 099,89	190 741,60
		dont contrat de prestation de service avec des entreprises	43 749,54	82 463,73
		dont Entretien de voies et réseaux	47 198,64	51 038,51
		dont Etudes et recherches	2 752,93	13 505,87
	012	Charges de personnel et frais assimilés	72 877,60	141 197,22
	65	Autres charges de gestion courante	7 724,09	7 803,09
	66	Charges financières	0,00	145 024,09
	67	Charges exceptionnelles	0,00	109 100,50
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
		TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.	222 701,58	593 866,50
RECETTES	013	Atténuation de charges	1 013,23	1 780,10
	74	Dotations, subventions et participations	289 202,23	896 332,80
	75	Autres produits de gestion courante	0,45	0,49
	76	Produits financiers	0,00	14,82
	77	Produits exceptionnels	4 309,99	47 436,07
			TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.	294 525,90

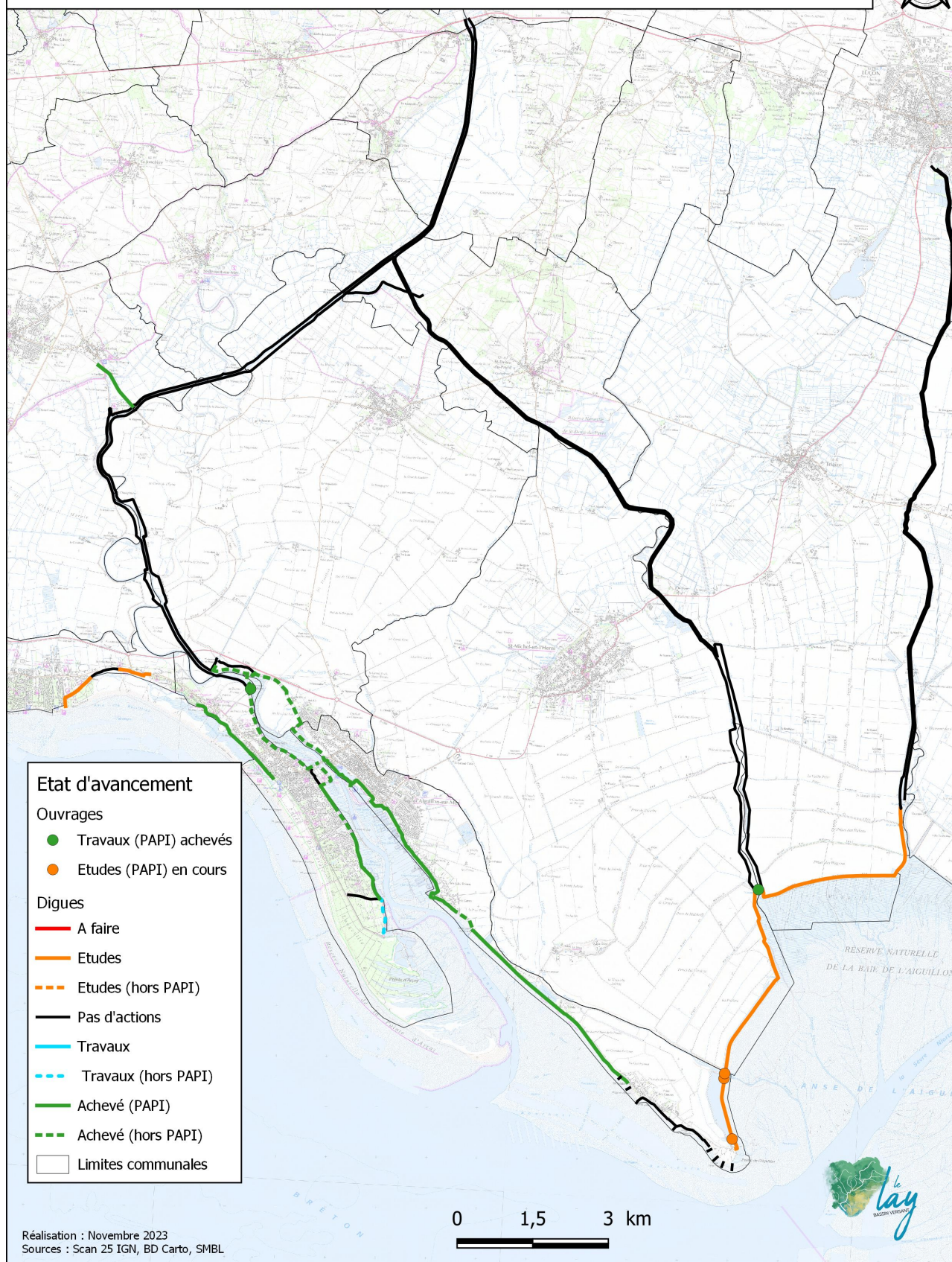
Section d'INVESTISSEMENT

	<i>Chapitre Article/fonction</i>	<i>Désignation</i>	<i>PI fluviale</i>	<i>PI submersion marine</i>
DEPENSES	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	764 865,13
	20	Immobilisations incorporelles	42 309,38	273 490,68
	204	Subventions d'investissement versées	0,00	7 703,00
	21	Immobilisations corporelles	34 235,07	25 566,31
	23	Immobilisations en cours	52 215,05	1 379 952,90
	45	Opérations pour comptes de tiers	0,00	16 968,00
			TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	128 759,50
RECETTES	10	Dotations, fonds divers et réserves	70 060,68	71 708,91
	13	Subventions d'investissement reçues	27 413,94	771 531,58
	16	Emprunts et dettes assimilés	210 000,00	245 075,41
	45	Opérations pour comptes de tiers	16 968,00	
			TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	324 442,62

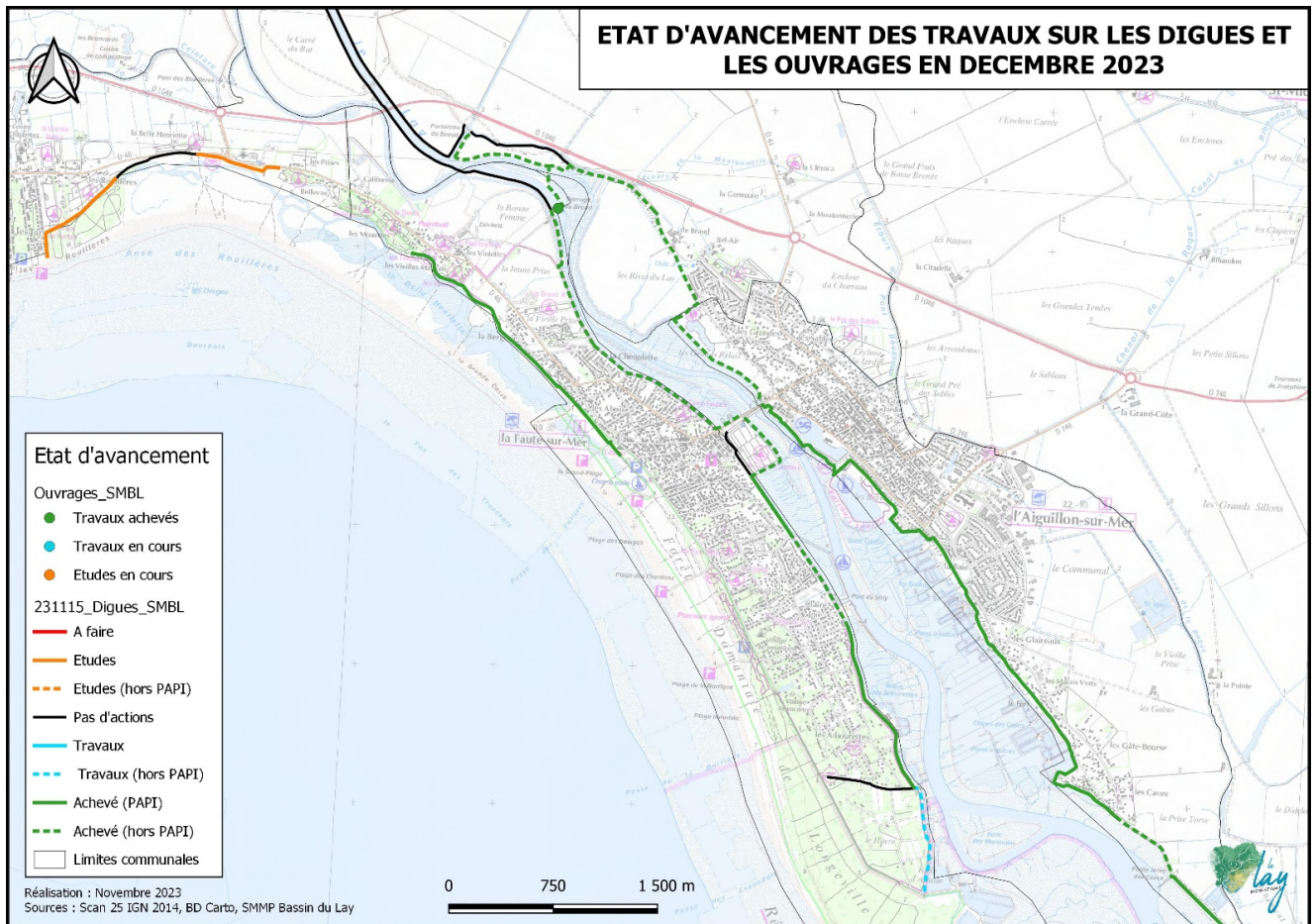
5.3. Localisation des actions

Les cartes suivantes présentent l'état d'avancement des travaux et des études sur les digues et les ouvrages du territoire.

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PAPI SUR LES DIGUES ET LES OUVRAGES HYDRAULIQUES EN DECEMBRE 2023



ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LES DIGUES ET LES OUVRAGES EN DECEMBRE 2023



VI. BILAN DES ACTIVITES de la CLE du SAGE du LAY

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions de la CLE du SAGE du LAY. Il est disponible au siège du SMBL.

6.1. Rappels du territoire du SAGE

Le périmètre du SAGE est différent du périmètre du SMBL car il correspond exactement à celui du bassin versant hydrographique du LAY.

Le périmètre et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lay ont été respectivement définis par arrêtés préfectoraux le 29 avril 1997 et le 09 décembre 1997. La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE a été confiée au Syndicat Mixte du Marais Poitevin, Bassin Versant du Lay en 1998.

La surface du SAGE occupe 2 190 km². Le SAGE du Lay est intégralement compris dans le département de la Vendée. Selon l'arrêté préfectoral du 29 avril 1997, le SAGE couvre 105 communes, dont 74 complètement et 31 partiellement.

Le bassin versant hydrographique du Lay couvre 1977 km² selon les données de la BDCARTHAGE®. Le périmètre du SAGE comprend en plus du bassin hydrographique, les communes de Chasnais, Les Magnils Reigniers, Luçon et Triaize dont les marais sont alimentés par les eaux superficielles du Lay.

En 2016, ce périmètre de SAGE qui comportait des erreurs de tracé manifestes a été revu. Après une consultation et différentes corrections, le périmètre du SAGE du LAY fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral du 2 février 2017 (délimitation en vert).



6.2. Enjeux identifiés dans le SAGE

L'élaboration du SAGE du Lay a mis en évidence les 9 enjeux suivants inscrits dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) :

1. La qualité des eaux de surface
2. La prévention des risques liés aux inondations
3. La production d'eau potable
4. Le partage des ressources en eau de surface en période d'étiage
5. La gestion soutenable des nappes
6. La qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique
7. Le bon état écologique et potentiel piscicole des cours d'eau
8. Les zones humides du bassin
9. La gestion hydraulique permettant les usages et un fonctionnement soutenable du marais.

Ces 9 enjeux font l'objet d'objectifs et de dispositions dans le PAGD et de règles dans le règlement du SAGE.

6.3. Constitution de la CLE du SAGE du LAY en 2023

La CLE compte 58 membres.

En 2023, ses membres arrivant au terme de leurs 6 années de mandats, la CLE a été entièrement recomposée par arrêté préfectoral du 9 juin 2023.

6.4. Réunions de la CLE du SAGE du LAY en 2023

En 2023, la CLE s'est réunie 3 fois.

	CLE du 30 mai			CLE du 26 septembre			CLE du 19 décembre		
	1er collège	2ème collège	3ème collège	1er collège	2ème collège	3ème collège	1er collège	2ème collège	3ème collège
nombre de membres désignés	30	16	11	30	16	11	30	16	11
nombre de membres présents ou représentés	13	6	6	12	8	7	12	13	7
pourcentage de présences	43%	38%	55%	40%	50%	64%	40%	81%	64%

Figure 6 : taux de représentation des 3 collèges en séance de CLE en 2023

CLE du 30 mai 2023

1. Election du / de la Président(e) parmi les membres du premier collège
2. Election du / de la vice-présidente parmi les membres du premier collège
3. Election du Bureau de CLE
4. Désignation du représentant de la CLE au Conseil d'Administration de l'EPMP

5. Définition du SAGE et portée juridique
6. Avis de la CLE sur le projet de règlement d'eau du bassin du LAY aval
7. Etudes en cours :
 - a. Etude des flux bactériologiques du bassin versant
 - b. Etude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sur le Lay amont non réalimenté et analyse de l'hydrologie à Mareuil, gestion de la nappe et du marais
8. Questions diverses.

Lors des élections, James GANDRIEU a été réélu président de la CLE du LAY.

CLE du 26 septembre 2023

1. Adoption du relevé de décisions de la CLE du 30 mai 2023
2. Avis de la CLE sur les inventaires cours d'eau de BOURNEZEAU, MENOMBLET et MOUILLERON SAINT GERMAIN
3. Avis de la CLE sur le projet de Contrat Territorial Eau du LAY aval 2023-2025 du SMBL
4. Articulation du nouveau Document d'Objectifs NATURA 2000 du marais Poitevin avec le SAGE du LAY et le Contrat Territorial Eau du Lay aval
5. Questions diverses.

CLE du 19 décembre 2023

1. Adoption du relevé de décisions de la CLE du 26 septembre 2023
2. Bilan du CT 'eau Lay amont pour l'année 2023 (volet pollutions diffuses et volet milieux aquatiques)
3. Présentation de la méthodologie HMUC (Hydrologie Milieux Usages et Changement Climatique)
4. Compatibilité du SAGE avec le SDAGE et suivi de la mise en œuvre du SAGE du LAY
5. Gestions estivale et automnale du LAY en 2023
6. Questions diverses.

6.5. Actions ou réunions suivies par la cellule d'animation en 2023

Hormis les réunions de CLE et/ou de son Bureau (organisation, préparation, animation), l'équipe d'animation du SAGE organise ou participe à de nombreuses réunions sur le bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et ceci sur de nombreuses thématiques.

Elles sont rappelées ci-dessous sous forme succincte :

SUJETS ABORDES	TACHES	LIEN AVEC LE SAGE ET LE SDAGE
CT eau Lay aval	Préparation du programme	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
CT eau du LAY amont	Suivi de la mise en œuvre, coordination par le SMBL	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
Suivi des niveaux dans le Marais Poitevin	Gestion estivale et besoins des acteurs Règlements d'eau, fuseaux de gestion avec EPMP et contrat de marais avec les ASA	Disposition 7C4 du SDAGE
Suivi des débits en période d'été et des DOE	Participation aux réunions de gestion du LAY ré alimenté en période d'été	Chapitre 7 du SDAGE (DOE)

Irrigation et réserves de substitution en bordure du marais Poitevin	Participation en tant qu'animateur au CTGQ	Dispositions 7C1 et 7C4 du SDAGE Chapitres 8 et 9 du SAGE
Gouvernance	Mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI : modification des statuts, mise à disposition des digues classées communales, simplification de la gouvernance et mutualisation au syndicat mixte compétent	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE
Gestion des crues et des inondations PAPI	Participation en tant qu'animateur et maître d'ouvrage aux diagnostics de digues et aux projets de restauration nécessaires : le Braud Suivi des Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) et Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE

6.6. Vers un nouveau contrat territorial du LAY aval 2024-2026

En 2022, le CTMA est arrivé à son terme. En 2023, un nouveau contrat territorial 2024-2029 pour le LAY aval a été établi. Validé par la CLE en septembre, il a été instruit à l'automne 2023 par la DDTM. Son périmètre a été défini pour être complémentaire à celui du LAY amont. Situé majoritairement sur le marais, il regroupe 15 maîtres d'ouvrages : 10 ASA de marais, les 2 fédérations de pêches et de chasse et 4 collectivités dont le SMBL.

Son montant prévisionnel serait de 16.3 M€ pour 6 années dont presque 9M€ pour le SMBL.

Son lancement opérationnel est prévu en 2024 et sa signature est fixée en avril 2024 avec les partenaires.

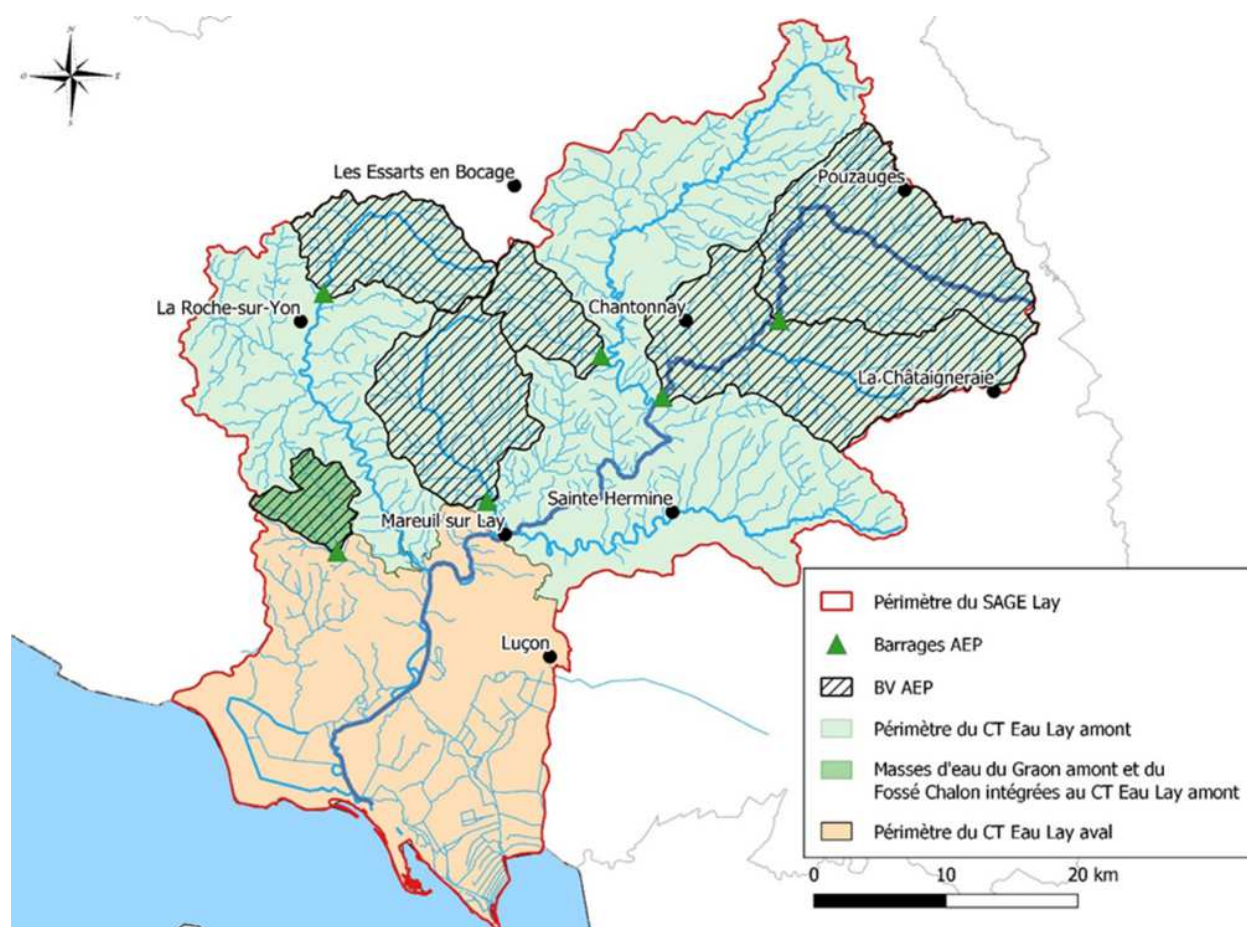
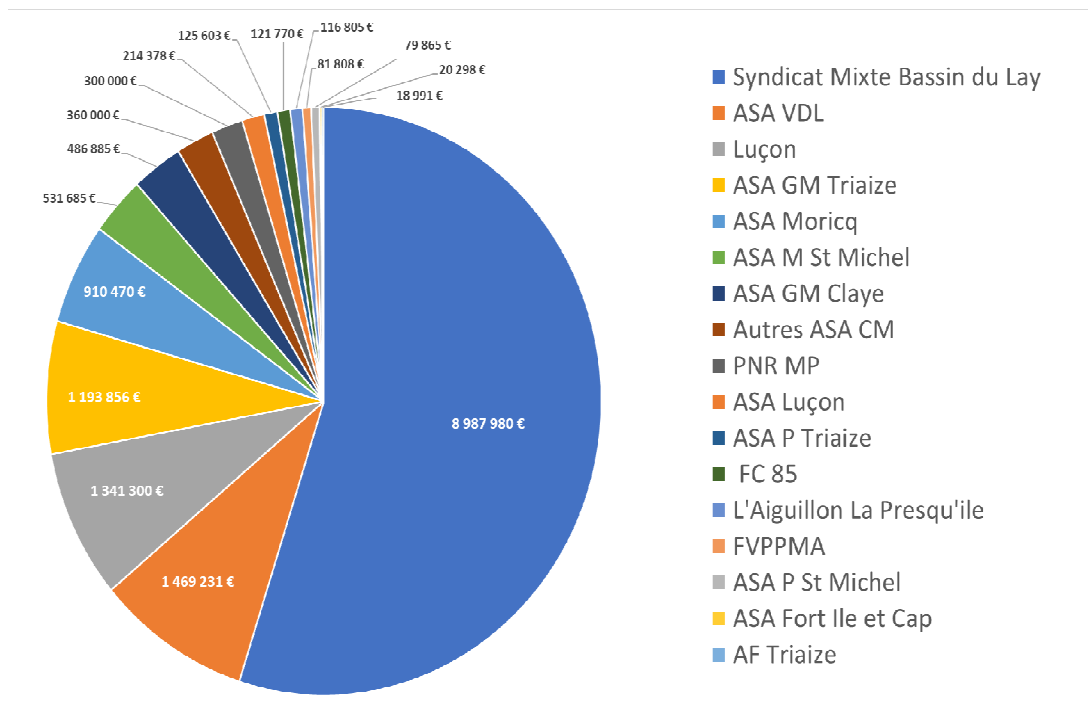
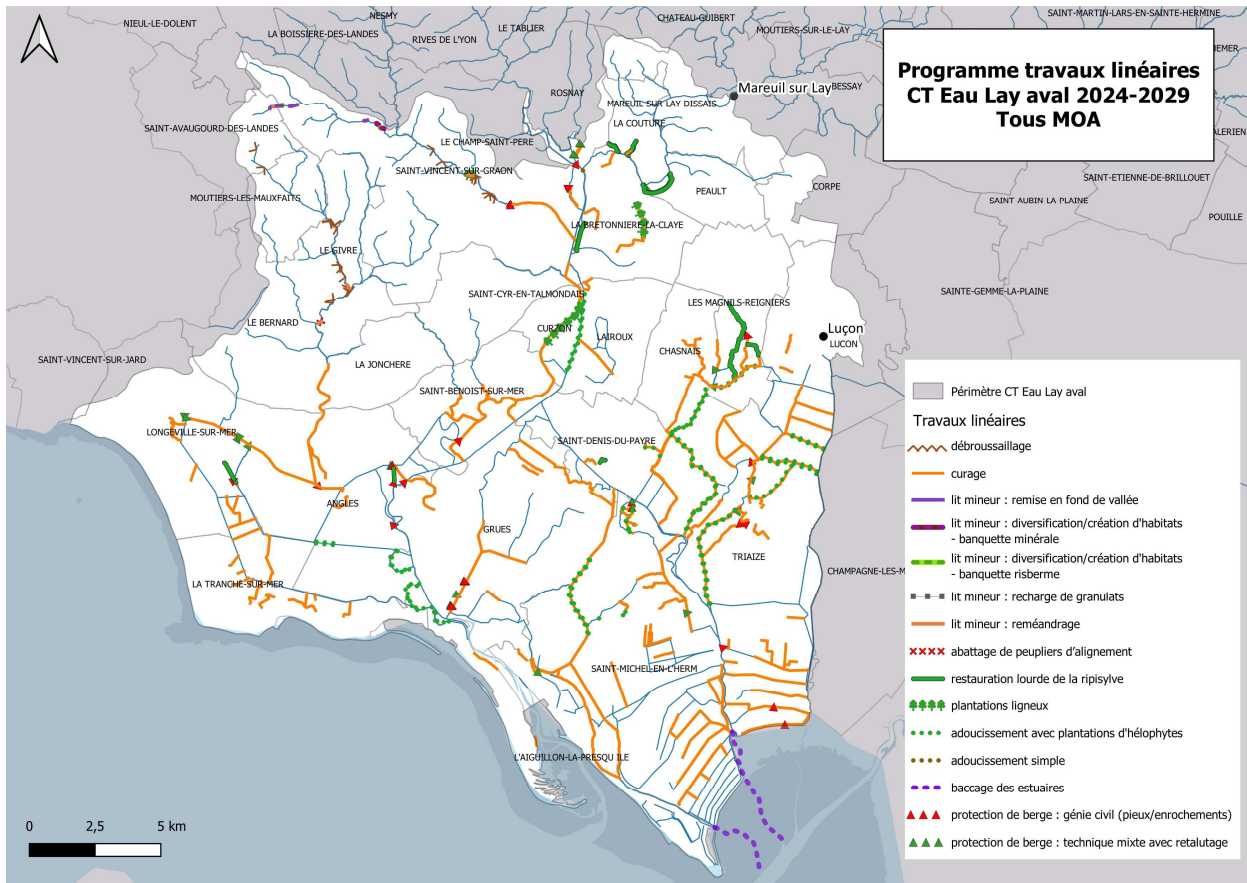


Figure 1 : périmètre du CT Lay amont et du CTY Lay aval sur le bassin du LAY



VII. BUDGET ANNEXE - Compte administratif 2023 : évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement

7.1. Fonctionnement du Budget Annexe

La création du Budget Annexe permet d'avoir une meilleure transparence sur les dépenses et recettes du projet de création et gestion de l'eau brute pour l'irrigation avec les réserves de substitution.

Lors des premières années d'études pour la création des réserves de substitution, les différents frais et les aides financières perçues avaient été comptabilisés au Budget Principal 850.

En 2014, toutes ces écritures comptables ont été annulées du Budget Principal 850 pour être transférées au Budget Annexe 872.

Pour le Budget Annexe, la nomenclature comptable utilisée est la M49 car elle se rattache à une vente et une distribution d'eau.

7.2. Structure du compte administratif 2023

7.2.1. Section de FONCTIONNEMENT

❖ Les dépenses

	Prévisions	Réalisations
Dépense Fonctionnement	143 505,55	16 245,38
Ch. - 011 Charges à caractère général	30 500,00	2 573,02
61523 Réseaux		
617 Études et recherches	2 200,00	-
618 - Divers	10 000,00	-
6226 Honoraires	10 000,00	-
6288 Autres	4 000,00	-
63512 Taxes foncières	3 000,00	2 234,00
6358 Autres droits	300,00	112,00
6378 Autres taxes et redevances	1 000,00	227,02
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-	-
6218 Autres personnels extérieurs	-	-
Ch. - 022 Dépenses imprévues	2 171,87	-
022 Dépenses imprévues	2 171,87	-
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	92 000,00	-
023(ordre) Virement à la section d'investisse	92 000,00	-
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre secti	13 133,68	13 133,68
675(ordre) Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
6811(ordre) Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell	13 133,68	13 133,68
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-	-
658 Charges diverses de gestion courante	-	-
Ch. - 66 Charges financières	5 700,00	538,68
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	700,00	538,68
Art. - 6618 Intérêts des autres dettes	5 000,00	-

❖ Les recettes

	Prévisions	Réalisations
Recette Fonctionnement	143 505,55	52 063,48
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	93 710,96	-
Art. - 002 Excédent d'exploitation reporté	93 710,96	-
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre s	10 228,91	10 228,91
Art. - 777(ordre) Quote-part des subventions	10 228,91	10 228,91
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestation	39 565,68	41 573,57
Art. - 70111 Ventes d'eau aux abonnés	39 565,68	41 573,57
Ch. - 77 Produits exceptionnels	-	261,00
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	-	261,00
775 Produits des cessions d'éléments d'actif		

7.2.2. Section d'INVESTISSEMENT

❖ Les dépenses

	Prévisions	Réalisations
Dépense Investissement	138 763,54	20 148,03
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement report	-	-
001 Déficit d'investissement reporté	-	-
Ch. - 020 Dépenses imprévues	3 954,63	-
020 Dépenses imprévues	3 954,63	-
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 228,91	10 228,91
13913(ordre) Départements	1 261,27	1 261,27
13916(ordre) Autres établissements publics locaux	8 967,64	8 967,64
2111(ordre) Terrains nus	-	-
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	35 580,00	9 919,12
1641 Emprunts en euro	35 580,00	9 919,12
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	12 000,00	-
Art. - 2031 Frais d'études	12 000,00	-
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	77 000,00	-
2111 Terrains nus	7 000,00	-
21451 - Bâtiments d'exploitation	70 000,00	-

❖ Les recettes

	Prévisions	Réalisations
Recette Investissement	138 763,54	13 133,68
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement report	33 629,86	-
Art. - 001 Excédent d'investissement reporté	33 629,86	-
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	92 000,00	-
Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation	92 000,00	-
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 133,68	13 133,68
Art. - 2111(ordre) Terrains nus	-	-
Art. - 28031(ordre) Frais d'études	13 133,68	13 133,68
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	-	-
Art. - 1068 Autres réserves	-	-
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	-	-
Art. - 2031 Frais d'études	-	-
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-	-
Art. - 2111 Terrains nus	-	-

VIII. RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

8.1. Les décisions des comités syndicaux

8.1.1.COMITE SYNDICAL DU 24 FÉVRIER 2023

1. Budget principal 85 000 année 2022- dm9 et dm10 – virements de crédits – travaux compte de tiers – marche morpho de la Maine
2. Débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2023 – budget principal 85000
3. Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2023
4. Désignation de 2 représentants du syndicat mixte bassin du Lay (SMBL) à la CLE du SAGE du Lay
5. Adhésion du syndicat mixte bassin du Lay (SMBL) à la médiation préalable obligatoire (MPO)
6. Création d'emploi – cadre des adjoints administratifs territoriaux à temps non complet (50 %)
7. Personnel – instauration et modalités d'exercice des fonctions en télétravail
8. Débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2023 – Budget 85001
9. Contrat territorial cadre marais poitevin : actualisation du projet

8.1.2 COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

1. Recomposition du comité syndical suite à la désignation d'un nouveau délégué titulaire représentant de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay
2. Détermination du nombre de vice-présidents
3. Place du nouveau vice-président dans l'ordre du tableau
4. Election du nouveau troisième vice-président
5. Recomposition du bureau suite à l'élection du nouveau troisième vice-président
6. Compte de gestion 2022 – budget 85000
7. Compte administratif 2022 – budget 85000
8. Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – budget 85000
9. Vote définitif du budget primitif (85000) – 2023
10. Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°14 : GEMA Morteveille
11. Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°15 : PIF Moricq
12. Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°16 : SM Wagons
13. Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°17 : SAGE HMUC et bactériologie
14. Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°18: mission de maîtrise d'œuvre pour la digue est secteur a de la Faute sur Mer
15. Création de l'autorisation d'engagement et de crédit de paiement (AECF) 1 : pour l'étude HMUC du Lay amont non réalimenté, hydrologie à Mareuil sur Lay-Dissais et gestion nappe et marais
16. Budget 85000 - participations financières des Communautés de Communes membres pour 2023
17. Budget 85000 - participations des EPCI au budget de la CLE du sage du Lay pour 2023
18. Actualisation amortissement des immobilisations
19. Ajustement du choix du grade après recrutement
20. Compte de gestion 2022 – budget 85001
21. Compte administratif 2022– budget 85001

22. Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – budget 85001
23. Vote définitif du budget primitif 85001 pour 2023
24. Redevance 2023 pour la vente d'eau aux abonnées – budget 85001
25. Demande de subvention « fonds vert » pour la restauration de l'ouvrage de Moricq sur le Lay
26. Acquisition des parcelles B 1493, B 1683 et B 1685 pour 4ha 70a 64ca à l'indivision GUILLET de la brosse à Saint Benoist sur Mer
27. Acquisition des parcelles D 238 et d 381 pour 40a 48ca à Monsieur Jeremy GUIET à Angles
28. Acquisition des parcelles E 1110 et E 1403 pour 40a 32ca au GFA bocage Argentonnais à Grues
29. 2023-0407-29 Acquisition des parcelles ZM 49 et ZM 51 pour 3ha 06a 31ca Madame Aurélie RINEAU à Grues
30. Acquisition des parcelles E 1135 à Grues et B 1500 pour 2ha 67 a 52ca l'indivision BARRE à Saint Benoist sur Mer
31. Autorisation du président à signer le marché d'études hydrologie milieux usages climat (HMUC) sur le Lay amont non réalimenté, analyse de l'hydrologie à Mareuil sur Lay, gestion de la nappe et du marais suite à la décision de la commission d'appels d'offres du 21 mars 2023

8.1.3 COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2023

1. Marche de construction du siège social du SMBL – attribution des marches de travaux et déclaration sans suite du lot 7
2. Acquisition des parcelles E 1406 de 07a 50ca, E 1408 de 07a 28ca, E 1410 de 02a 81ca et e 1402 de 2a 68ca Maxime ROBINEAU (Grues)
3. Vente de la parcelle E 1412 (Grues) à Monsieur Maxime ROBINEAU
4. Présentation du programme d'études préalables (PEP) du Lay en vue du futur PAPI
5. Protocole d'accord – avenant 2023 avec l'AS VDL sur la prestation de service pour l'exploitation des ouvrages des Wagons et de la Raque en baie de l'Aiguillon
6. Marche de maîtrise d'œuvre pour la restauration des digues et des portes à la mer sur le pourtour de la baie de l'aiguillon - lot 1 - résiliation du marché pour motif d'intérêt général avec le maître d'œuvre SCE et décompte de résiliation
7. DM 1 et DM 2 – Sur le budget principal 85 000 – indemnités suite à résiliation marche de maîtrise œuvre

8.1.4 COMITE SYNDICAL 15 SEPTEMBRE 2023

1. DM 3 – sur le budget principal 85 000 – régularisation des comptes de tiers – travaux 2022
2. DM 4 – sur le budget principal 85 000 – intégration digue Grues Grenouillet (emprunt et intégration des biens)
3. DM 5 – sur le budget principal 85 000 – travaux des Wagons récupération avances lot 2
4. DM 6 – sur le budget principal 85 000 – ventilation des crédits du 4581
5. DM 7 – sur le budget principal 85 000 – ventilation des crédits du 4582
6. Convention définissant les modalités de la prestation paie assurée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée – paie dématérialisation
7. Rapport annuel d'activité 2022
8. Construction du siège social du SMBL à Mareuil-sur-Lay-Dissais - déclaration sans suite du lot 7 « menuiseries intérieures »
9. Acquisition des parcelles E 1338 et ZM 0053 à Grues - indivision CARRE
10. Convention de baccage 2023 du chenal Vieux et de la Raque avec le Syndicat Mixte Vendée Sevre Autizes
11. Demande de subventions – action PEP P.7.2 – définition d'une stratégie d'aménagement des digues du Lay
12. Projet de restauration de la digue EST secteur A à l'Aiguillon la Presqu'île

13. Demande de subventions – action PEP P.7.1 – définition d’une stratégie de protection dans le secteur du parc de la Faute sur Mer (commune de l’Aiguillon la Presqu’île)
14. Demande de subventions – action PEP P.7.3 – définition d’une stratégie de protection du secteur de la pointe de l’Aiguillon
15. Travaux de restauration de l’ouvrage des Wagons – avenant 1 lot 1
16. Travaux de restauration de l’ouvrage des Wagons – avenant 1 lot 2

8.1.5 COMITE SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2023

1. Décision du Président prise dans le cadre de ses délégations
2. DM 8 et DM 9 – sur le budget principal 85 000 – suite à des arrêtes de virements
3. Recomposition du Comité Syndical suite à la désignation de nouveaux délégués (CCVGL et CCPLC)
4. Mise en place de la nomenclature m57 a compter du 1er janvier 2024
5. DM 10 – sur le budget principal 85 000 – ventilation des crédits du 4581
6. DM 11 – sur le budget principal 85 000 – ventilation des crédits du 4582
7. DM 12 – sur le budget principal 85 000 – régularisation des comptes de tiers – travaux 2023
8. DM 13 – sur le budget principal 85 000 – régularisation des comptes de tiers – travaux 2023
9. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires au quart à la section d’investissement pour 2024
10. Désignation d’un réfèrent déontologique pour les élus locaux
11. Avis sur le projet de Contrat Territorial Eau du Lay aval porte par le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL)
12. Avis sur le projet de restauration du barrage de Moricq sur la commune d’Angles et poursuite de la mission de maîtrise d’œuvre
13. Demande de subventions – action pep p.1.2 – amélioration de la connaissance fluviale de l’amont du bassin versant
14. Restauration de la digue Est, secteur A sur la commune de l’Aiguillon la Presqu’île – choix de l’entreprise

8.2. Les décisions du Bureaux

8.2.1. BUREAU DU 22 FÉVRIER 2023

1. Choix du prestataire pour le broyage des crêtes de digues fin d’hiver 2022-2023

8.2.2. BUREAU DU 19 AVRIL 2023

1. Choix des prestataires broyage estival des digues fluviales et maritimes 2023
2. Choix du prestataire – étude géotechnique création et restauration de
3. digues à La Tranche sur Mer
4. Vente du groupe électrogène du Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL)

8.2.3. BUREAU DU 31 MAI 2023

1. Choix du prestataire - travaux de restauration morphologique sur le bassin amont du Lay (CT Eau du Lay amont) – programme 2023
2. Choix du prestataire – prospection et arrachage manuel de la Jussie sur le Lay aval programme 2023

8.2.4. BUREAU DU 11 OCTOBRE 2023

1. Choix du prestataire – maîtrise d’œuvre pour la restauration de digue du Parc à La Faute sur Mer à l’Aiguillon la Presqu’île
2. Choix du prestataire pour la protection cathodique des palplanches du barrage des Wagons à Saint Michel en l’Herm
3. Avenant au marché d’exploitation de Véolia pour intégrer l’exploitation du barrage des Wagons



SMBL

5 rue Hervé de Mareuil

85 320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS

www.bassindulay.fr

et notre page linkedin